

CAUSES

COMMUNES

TRIMESTRIEL DES SOCIALISTES
VILLE DE GENÈVE



Pour la petite enfance

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2021

58

UN PROJET CLAIR

OLIVIA BESSAT

CONSEILLÈRE MUNICIPALE EN VILLE DE GENÈVE,
COORDINATRICE DU CAUSES COMMUNES

Municipalisera ou ne municipalisera pas ? Telle est la question qui occupera le devant de la scène dans les mois à venir. La municipalisation des crèches était déjà un des chevaux de bataille de notre camarade Manuel Tornare. Durant ses trois mandats à l'Exécutif de la Ville, Manuel n'aura eu de cesse de pousser ce dossier ô combien épineux, et nous tenons à saluer son action par le biais de cet éditorial.

Il assurait au Temps, en 2011 alors qu'il allait quitter le Conseil administratif, que la municipalisation serait mise en place d'ici 2014.

Nous sommes donc en 2021, et après que notre Magistrat Christina Kitsos, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, ait courageusement remis l'ouvrage sur le métier, les attaques ne cessent de fuser, de toutes parts. Il s'agit bien ici de l'éducation préscolaire en tant

que mission de service public, renforçant l'égalité des chances entre tous les enfants, la fréquentation d'un lieu extra-familial étant l'un des meilleurs facteurs d'intégration et de réduction des inégalités socio-économiques et culturelles. Un principe que le Conseil municipal lui-même a voté à deux reprises, en 2007 avec la PR 476A et en 2011 avec la PR 826A (extension du service public au secteur de la petite enfance).

Ce numéro de Causes Communes se veut le porte-voix de celles et ceux qui aspirent à un vrai changement de gouvernance de la petite enfance. Les entretiens réalisés sont le reflet de l'ancrage de notre Parti dans la réalité de terrain de la petite enfance. Vous le constaterez au fil de ce numéro, les institutions de la petite enfance (IPE) en Ville de Genève ont cruellement besoin de changement, tant la situation est grave, entre comités bénévoles à bout de souffle et personnel de la petite enfance en manque de reconnaissance. Au-delà du fonctionnement de ces institutions, c'est la qualité même de l'accueil des enfants en âge préscolaire qui est en jeu, et de celle des prestations que délivre la Ville aux parents de la commune.

Plusieurs options ont été mises sur la table. Le projet de municipalisation par étape, porté par Christina Kitsos, et soutenu par le Parti Socialiste, est certainement celui

qui apportera le plus de stabilité et de garanties au secteur de la petite enfance, aux parents et aux enfants. Certain-es voient rouge du fait de la situation budgétaire de la Ville. Trop coûteux, dit-on. Mais aucune des options n'est gratuite, et peut-on vraiment faire l'économie d'un système plus cohérent, lisible, mutualisé, harmonisé et donc garant de la qualité d'un service à la population qui est tant sollicité ?

À la lumière des expériences d'élu-es d'autres communes genevoises que Causes Communes a rencontré-es, la mutualisation présente de nombreux avantages pour une ville de la taille de Genève. La concertation de toutes les parties prenantes pour arriver à une solution consensuelle est un travail de longue haleine, qui prend nécessairement des années. Un combat fastidieux, qui mobilisera toutes les énergies socialistes en Ville de Genève, mais un combat pour l'avenir.

Lors de la rédaction de ce numéro de Causes Communes, nous avons appris la disparition de notre chère camarade Roxane Aubry. Nous lui rendons hommage, et lui dédions ce numéro, ainsi que tous les autres, en l'honneur de ses combats socialistes. Merci Roxane, ensemble pour toujours !

CAUSES COMMUNES

TRIMESTRIEL ÉDITÉ PAR LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENÈVE

15, rue des Voisins
1205 Genève

www.ps-geneve.ch

Un journal 100% pensé, conçu et réalisé à Genève !
Envie de soutenir *Causes Communes* : abonnez-vous !
Envoyez vos coordonnées à psvg@ps-geneve.ch

Coordination rédactionnelle : Olivia Bessat

Comité rédactionnel : François Mireval, Dalya Mitri, Salma Selle,
Sylvain Thévoz, Léa Winter.

Les titres et chapeaux des articles et entretiens sont rédigés par le comité de rédaction.

Ont collaboré à ce numéro : Eveline Broillet-Ramjoué, Kelly Corstjens,
Anne Emery-Torracinta, Ornella Enhas, Fayrouz Kashef, Carole-Anne Kast,
Christina Kitsos, Nathalie Leuenberger, Claudia Lopez Battolo, Liliane Maury-Pasquier,
Dalya Mitri, Salima Moyard, Amanda Ojalvo, Nicolas Roguet, Christel Saura,
Lydia Schneider Hausser, Martin Staub.

Illustrations : Line Parmentier

Maquette et mise en page : Atelier supercoccotte

Impression : Imprimerie Nationale, Genève.

Tirage : 3000 exemplaires sur papier recyclé.



NOTRE MAGISTRATE AU FRONT POUR DÉFENDRE LA MUNICIPALISATION

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

CHRISTINA KITSOS
CONSEILLÈRE
ADMINISTRATIVE
VILLE DE GENÈVE



La réforme de la gouvernance de la petite enfance est un des objectifs prioritaires du programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif. Elle l'est également pour le PS Ville de Genève qui inclut la municipalisation dans son programme. Notre camarade Christina Kitsos, Conseillère administrative en charge de la cohésion sociale et de la solidarité, ne ménage pas ses efforts pour défendre son projet de municipalisation par étapes. Cette réforme essentielle est nécessaire, tant pour le bien des enfants, de leurs parents que pour l'ensemble de la collectivité.

Olivia Bessat : Pour toi, les crèches sont un service public. Pourquoi ?

Christina Kitsos : Les connaissances actuelles démontrent l'importance des premières années dans le développement de l'enfant. Les crèches permettent aux enfants d'exercer diverses activités propices à leur développement cognitif et social, et pose les bases nécessaires à l'apprentissage et au bien-être tout au long de la vie. Les études montrent d'ailleurs que le passage

en crèche a un impact positif sur la réussite scolaire. La détection des besoins spécifiques et la mise en place de solutions dès le plus jeune âge produisent de véritables miracles.

Ces éléments militent pour que l'éducation préscolaire soit considérée comme une mission de service public à part entière. A l'instar de l'école, les bienfaits sont évidents, tant pour l'enfant que pour l'ensemble de la collectivité. Municipaliser le domaine de la petite enfance, c'est reconnaître à sa juste valeur le travail d'intérêt public effectué par le personnel de la petite enfance.

Certaines communes genevoises comme Meyrin et Vernier l'ont bien compris puisqu'elles ont municipalisé leurs structures depuis de nombreuses années. Quant à la ville de Lancy, notre camarade Salima Moyard a aussi récemment lancé cette réforme. Cette dynamique me réjouit. (NDLR: retrouvez les membres des Conseils administratifs de ces communes et d'autres dans les pages suivantes).

Le coût des crèches est régulièrement mis en avant lorsqu'il s'agit de développer de nouvelles places. Est-ce justifié ?

On ne le répétera jamais assez : en matière d'éducation préscolaire, ce qui coûte c'est l'inaction ! Investir dans la petite enfance a une rentabilité économique positive. Deux études sont particulièrement éclairantes à ce sujet.

«La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte», de la Conférence latine des délégué-e-s à l'égalité, démontre que le ren-



dement économique des crèches est très élevé puisque 1 franc investi rapporte près de 3 francs en moyenne. L'augmentation des taux d'activité des femmes permise par la création de nouvelles places stimule l'économie, les recettes fiscales et réduit les dépenses de transfert.

Quant à l'étude du BAK economics «*Modèle global économique pour l'analyse relative à la politique de la petite enfance*», elle démontre que l'extension des capacités d'éducation préscolaire génère une augmentation substantielle du PIB à court, moyen et long terme. Elle montre également qu'une amélioration de la qualité de prise en charge, en particulier des enfants défavorisés, est particulièrement bénéfique.

Le retour sur investissement de la création de nouvelles places d'éducation préscolaire est donc largement démontré, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Quelles sont les options de gouvernance possibles, et pourquoi être en faveur d'une municipalisation ?

Le modèle de gouvernance privilégié doit être cohérent avec la vision politique et stratégique de la prestation.

Par exemple, si certain-e-s considèrent l'éducation préscolaire comme du gardiennage, du ressort de la sphère privée, et se satisfont des inégalités salariales entre les femmes et les hommes, la fondation de droit privé sera parfaitement adaptée.

C'est évidemment en totale opposition avec ma vision puisque je considère l'éducation

préscolaire, à l'instar de l'école, comme une mission de service public à part entière. Qui imaginerait aujourd'hui déléguer le pilotage et la gestion des écoles publiques ?

Il ne faut pas oublier que créer une fondation couterait des millions supplémentaires pour faire fonctionner un nouvel échelon administratif. Pour moi, cet argent doit être investi dans l'égalité et la justice sociale en initiant une revalorisation de métiers exercés à 90 % par des femmes et non dans une strate administrative supplémentaire. C'est le sens de mon projet.

Pourquoi avoir choisi une politique des petits pas, plutôt que de tenter une municipalisation en bloc ? Peut-on espérer une accélération de la municipalisation après 2028 ?

J'aurais souhaité faire cette réforme en bloc. Cette position est loin d'être iconoclaste puisque le député socialiste Morier proposait déjà en 1898 de municipaliser la crèche de Plainpalais ! Dans les années 1960-1970, la municipalisation est aussi soutenue par le PDC puisque Jean-Paul Buensod, Conseiller administratif de l'époque, déclarait alors que «le jour où les comités privés ne pourraient plus créer et gérer de nouvelles crèches, on pourrait envisager une municipalisation». Néanmoins, la municipalisation en bloc, option derrière laquelle la Ville court depuis des décennies, est désormais difficilement réaliste, tant du point de vue opérationnel (intégrer d'un seul tenant près de 2'000 employé-e-s en Ville) que financier dans le contexte budgétaire actuel (le coût est estimé à près de 18 millions).

La municipalisation par étapes est la solution la plus pragmatique et concrète qui permet enfin d'engager cette réforme. Le chemin sera long, mais au moins nous ne faisons pas fausse route. L'important est de lancer la réforme sans tarder afin que d'ici à quelques décennies, si ce n'est pas avant, le financement des crèches soit entièrement assumé par la collectivité publique et l'éducation préscolaire considérée comme un droit à l'instar de l'école. On se demandera alors comment c'était possible avant cela !

Dans ce contexte, le Conseil administratif a décidé de municipaliser toutes les nouvelles structures d'accueil qui ouvriront à partir de 2023, soit près de 700 nouvelles places d'éducation préscolaire. Ce mouvement devra se poursuivre après 2028 et s'accélérer en fonction des opportunités et possibilités budgétaires.

Quelles sont les réactions des partenaires de la petite enfance ?

Depuis le début du projet initié en septembre 2020, nous avons consulté régulièrement et très largement les nombreux partenaires du domaine de la petite enfance (Commission des finances du Conseil municipal, Commission consultative de la petite enfance, comités associatifs, Fédération genevoise des institutions de la petite enfance, directions de structures, syndicats, etc.).

Il n'y a probablement jamais eu autant - en si peu de temps - de consultations et de communications dans un contexte de charge de travail inédit généré par la pandémie. La Fédération genevoise des institutions de la pe-

tite enfance (FGIPE) s'est d'ailleurs réjouie de notre approche participative. Les comités associatifs ont été consultés s'agissant de leurs attentes par rapport à la réforme. Ils sont majoritairement enthousiastes et considèrent la communication adaptée. La moitié des comités souhaite contribuer activement au projet.

Peut-on craindre qu'avec l'apparition d'un système de gouvernance à deux vitesses, cela fasse appel d'air et que les comités bénévoles se démobilisent, précipitant une municipalisation accélérée ? Sommes-nous prêt-e-s si tel était le cas ?

C'est effectivement l'un des enjeux de la réforme. D'autres grandes villes comme Lausanne ou Paris fonctionnent avec un système hybride public/subventionné qui ne pose pas ce type de problème.

En Ville, en cas de démission d'un-e membre du comité, celle ou celui-ci s'engage à trouver de nouveaux membres pour créer un nouveau comité. Cette contrainte protège la Ville contre l'éventualité d'une municipalisation forcée.

Je suis parfaitement consciente des difficultés rencontrées par certains comités qui sont de plusieurs ordres : surcharge de travail demandé aux membres, difficultés face aux problèmes managériaux, etc. Dans ce contexte, le Service de la petite enfance soutient les comités dans l'exécution de leur mission. Le Service n'est néanmoins pas en mesure de pallier à l'ensemble des problématiques rencontrées par les comités associatifs avec les ressources actuelles. Des solutions complémentaires en cours de discussion sont nécessaires pour accompagner encore davantage les comités dans leur mission.

Comment la municipalisation participe-t-elle à la revalorisation de tous les métiers de la petite enfance ?

Une analyse fine a été menée ces derniers mois afin d'objectiver les différences salariales des métiers de la petite enfance.

Ces métiers (éducatrice et éducateur, assistant-e socio-éducatif-ve-s, etc.) ont été colloqués dans la grille salariale de la Ville. Les résultats démontrent que les salaires du personnel de la petite enfance sont globalement inférieurs d'une dizaine de pourcent à ce qu'ils seraient si le personnel était municipalisé. Ces différences touchent en grande majorité des femmes puisqu'elles représentent 90% de l'effectif.

En initiant une revalorisation des salaires du domaine de la petite enfance, nous faisons un pas supplémentaire vers l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Penses-tu que le pilotage par la Ville pourrait pallier aux manquements, compréhensibles, du système de gouvernance actuel, tant en termes de RH que de gestion ?

Le modèle de gouvernance qui repose sur des comités bénévoles a atteint ses limites depuis de nombreuses années. Le rapport de Jean-Paul Bari de 1998 mettait déjà en exergue cette réalité. La gouvernance actuelle ne garantit pas l'efficacité et l'efficience d'un dispositif qui coûte près de 120 millions par année à la Ville.

Il est devenu extrêmement compliqué, voire impossible, de trouver de nouveaux bénévoles pour constituer des comités. L'ouverture de nouvelles places n'est donc pas garantie alors même qu'il manque plus de 1'000 places d'éducation préscolaire en Ville. Au surplus, certains comités ont de

plus en plus de mal à assumer des responsabilités lourdes d'employeur, la gestion des relations avec les parents et la forte complexité administrative.

La municipalisation permettra de garantir l'exploitation de nouvelles places, de décharger les bénévoles de tâches chronophages et complexes qui seront alors assumées par des spécialistes. L'énergie utilisée par les bénévoles pour gérer les structures doit être utilisée à meilleur escient, pour des projets spécifiquement dédiés aux enfants.

Penses-tu que la municipalisation aura un effet bénéfique également sur l'accueil des enfants, sur l'accompagnement proposé ?

La municipalisation permettra d'assurer une égalité de traitement avec un socle commun pour l'ensemble des enfants accueillis car nous disposerons des leviers pour déployer une véritable politique d'éducation préscolaire. La cohérence et la garantie de l'accueil seront renforcées notamment avec un système de remplacement centralisé. La prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers, l'éveil aux langues, les actions de lutte contre les discriminations, etc. seront harmonisés.

Comment vois-tu l'offensive de la droite à Lancy, avec un référendum demandant la création d'une fondation de droit privé ?

La droite considère que la « garde » d'enfants relève du domaine privé. Elle milite de facto pour pérenniser les inégalités salariales qui touchent en très grande majorité des femmes. La fondation de droit privé est ici le meilleur moyen pour faire perdurer cette vision passéiste, ce qui nous renvoie indirectement à l'image traditionnelle des femmes au foyer non reconnues pour tout le travail effectué.

UN EFFORT DANS LA DURÉE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

ANNE EMERY-TORRACINTA
CONSEILLÈRE D'ÉTAT
CHARGÉE DU DÉPARTEMENT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DE LA CULTURE ET DU SPORT



Les enfants qui ont eu une ou plusieurs années en institution de la petite enfance ont acquis des compétences qui les préparent mieux que d'autres à leur entrée à l'école.

En effet, comme le rappelait notre Conseillère d'État Anne Emery-Torracinta en 2017 : «durant les quatre premières années de sa vie, l'enfant acquiert petit à petit des compétences qui lui permettent de comprendre et d'interagir avec le monde qui l'entoure. L'accès à une place d'accueil extrafamiliale lui permet de renforcer ces apprentissages. Renforcer la politique de la petite enfance est également un outil pour favoriser l'égalité homme-femme et l'intégration sociale puisque cela permet aux parents, aux femmes majoritairement, de mieux concilier vie familiale et professionnelle.» En 2021, où en sommes-nous ? Rencontre avec Anne Emery-Torracinta pour faire le point.

Sylvain Thévoz : Quel est le rôle actuel de l'État concernant le secteur de la petite enfance et comment évalues-tu celui-ci ?

Anne Emery-Torracinta : Le Canton a un rôle d'incitation à la création de places par le biais d'un taux d'offre à atteindre (nombre de places par rapport au nombre d'enfants) pour répondre aux besoins. Ce printemps, le Conseil d'Etat a fixé ce taux à 44%, à atteindre d'ici 2029. Par le biais de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) ou de l'Observatoire cantonal de la petite enfance, des recommandations peuvent être émises, par exemple pour améliorer la qualité de la prise en charge, en matière de critères d'accès de tarifs, etc. Enfin, le Canton joue un rôle de surveillance.

Quelles sont à ton avis les pistes à mettre en œuvre afin de développer davantage de places de crèches à Genève ?

Augmenter le taux d'offre si nécessaire et continuer la concertation entre canton et communes pour inciter à l'ouverture de nouvelles places, car il n'existe aucune obligation légale de création de places.

Quelles ont été les actions menées sur ton impulsion afin de renforcer le nombre de places de crèches à Genève ?

Le vote de la loi sur l'accueil préscolaire, la création de l'Observatoire et celle de la FDAP.

Existe-t-il des pistes alternatives aux crèches afin de faire en sorte que l'accueil des enfants de 0-4 ans soit garanti ?

Un congé parental d'une année à partager entre les parents ! Et le soutien également à l'accueil familial de jour dans le cadre des structures de coordination : avec l'adoption du salaire minimum, cela pourrait inciter des personnes à offrir des places d'accueil.

Comment évalues-tu le travail des communes concernant le nombre de places de crèche et l'accueil de la petite enfance ?

Nombre de communes ont aujourd'hui une véritable volonté de créer de nouvelles places et je me réjouis de voir que cela se concrétise sur le terrain. Reste, toutefois, que tant l'augmentation démographique que les besoins toujours plus importants des familles imposent que cet effort se poursuive : aujourd'hui, il manque toujours plus de 3'000 places d'accueil.

Comment faire en sorte que les personnes parmi les plus défavorisées puissent avoir recours aux crèches, considérant le caractère bénéfique de ces dernières dans la lutte contre les inégalités sociales ?

Revoir les critères d'admission pourrait être une piste, à savoir ne pas exiger forcément une activité professionnelle pour les parents. Mais cela ne pourrait s'envisager que si l'offre de places augmentait suffisamment. On peut aussi développer des offres alternatives de prise en charge et/ou de soutien, ciblées en particulier sur ces familles. Un des enjeux est aussi de préparer l'entrée à l'école : pour certains enfants, la transition famille-école est parfois très dure. A ce propos, plusieurs communes ont développé de très intéressants dispositifs, comme "Bientôt à l'école".

LES RÉALISATIONS SOCIALISTES DANS LES COMMUNES

Tour d'horizon dans cinq communes genevoises (Lancy, Meyrin, Vernier, Onex et Versoix) dans lesquelles les Socialistes se sont engagé-es pour la petite enfance.

SALIMA MOYARD
LANCY



NATHALIE LEUENBERGER
MEYRIN



CAROLE-ANNE KAST
ONEX



MARTIN STAUB
VERNIER



ORNELLA ENHAS
VERSOIX



LANCY : CONNAÎTRE DOSSIER ET TERRAIN POUR CONVAINCRE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

SALIMA MOYARD
CONSEILLÈRE
ADMINISTRATIVE
LANCY

La magistrate de Lancy nous explique comment s'y prendre pour faire accepter la municipalisation sitôt élue. (Remarque : cet entretien a eu lieu avant le lancement par la droite locale d'une l'initiative demandant une fondation.)

François Mireval : Peux-tu nous donner quelques chiffres pour comprendre la situation actuelle à Lancy ?

Salima Moyard : La commune héberge 35'000 habitants. Son administration emploie près de 270 personnes (équivalents temps plein). La petite enfance y ajoutera 274 personnes au moins pour les quasi 800 enfants qui fréquentent l'une des 10 crèches ou garderies ou encore l'accueil familial de jour. La liste d'attente, quant à elle, est longue de 400 noms.

La municipalisation de ce service vient d'être acceptée par le Conseil municipal, très peu de temps après ton élection au Conseil administratif. Comment as-tu réussi à obtenir ce magnifique résultat ?

C'est un long processus, entamé alors que j'étais députée au Grand Conseil. Il s'agissait de mettre en œuvre la loi exigeant que les collectivités répondent aux besoins en matière d'accueil préscolaire. J'ai déposé un projet de loi dont l'esprit a été conservé dans la loi votée, laquelle prévoit une contribution du Canton et des employeurs. Cette contribution versée aux communes dépend non seulement de leur richesse, mais aussi de leurs efforts en la matière. Ayant rédigé plusieurs textes parlementaires sur le sujet, c'est un dossier que je maîtrise assez bien !

Quand je me suis présentée à la Mairie de Lancy, j'ai beaucoup axé ma campagne sur ce thème. Il faut dire que les subventions aux institutions de la petite enfance (IPE) représentent 15% du budget communal, allouées quasiment les yeux fermés ! Même au moment des comptes, il n'y avait pas de réel contrôle par la commune de l'usage effectivement fait de ces montants, ni de l'efficacité de la gestion financière ou ressources humaines (RH) ; juste un contrôle de conformité des écritures comptables aux normes en vigueur (MCH2 actuellement).

Peu après mon élection, dès la rentrée 2020, j'ai réuni chaque semaine les directions et présidences de comité des crèches et garderies ainsi que la coordination des structures d'accueil de jour pour échanger en profondeur sur leurs différentes pratiques, en vue d'aboutir à une « politique lancéenne de la petite enfance » qui vient d'être présentée au Conseil municipal et validée par le Conseil administratif. Nous avons ainsi pu nous mettre d'accord sur les objectifs à atteindre et les moyens à déployer pour en faire une vraie prestation de service public. De plus, deux crèches sont en construction, deux garderies sont en cours d'agrandissement et ce n'est de loin pas fini au vu de l'évolution de notre démographie. Ce temps plutôt long a permis, entre autres, l'élaboration dès l'automne 2020 d'un règlement commun aux 11 entités représentées : cette réussite, garante notamment de l'équité de traitement entre les demandes, était une grande première à Lancy !

Les institutions concernées ont-elles bien accepté l'idée de cette municipalisation ?

Pour que le projet puisse continuer son chemin, et pour calmer les inévitables tensions liées à une telle réforme, il m'a fallu montrer ma proximité avec le terrain, entendre leurs craintes et leurs propositions, d'où ces réunions régulières pour avoir le temps de véritablement échanger. Cela a été très ap-



précié. Les nombreuses et diverses inquiétudes, différentes d'une entité à l'autre, ont pu ainsi s'exprimer et des réponses adaptées être apportées. Pour avoir fait partie d'un comité de crèche plusieurs années, je connais de l'intérieur les difficultés auxquelles il faut faire face, et j'ai pu expliquer et démontrer l'efficacité des améliorations à venir. Ces moments d'accompagnement au changement rassurent et préparent la transition entre un fonctionnement en silo et une nécessaire mutualisation. Ce cocktail (proximité, réponses, aides) semble avoir atteint l'objectif souhaité.

Et comment as-tu convaincu le Conseil municipal (CM) de te suivre ?

Pour la première fois de l'histoire de Lancy, le CM a une majorité de gauche, dans laquelle le Parti socialiste est le premier parti ! C'est le facteur le plus important, même si la droite n'a pas osé s'opposer frontalement à la municipalisation. Il a fallu tout de même six séances de commission, record lancéen, pour convaincre. Les auditions de plusieurs magistrat-es d'autres communes ont permis de comprendre les différents modèles possibles. Par exemple, une magistrate PLR a reconnu que la municipalisation du seul pôle administratif dans sa commune

n'offrait pas une gouvernance suffisante ; même problème relevé par une autre magistrate ayant une fondation communale en charge de cette problématique...

Est-ce sur le coût de cette municipalisation que les réticences s'expriment ?

Bien sûr, car dans notre modèle la bascule sera immédiate et totale (pas de double système en parallèle) avec une LPP nettement améliorée pour le personnel, le tout en faisant certaines économies ! En effet, les actuels comités des crèches sont souvent passablement généreux avec leur gestion des finances ou des RH. Ainsi, sur l'ensemble de Lancy, les IPE emploient environ 15% de personnel de plus que nécessaire selon les normes légales. De plus, elles ont également pu thésauriser une partie de leurs subventions. Ces deux ressources permettront de financer, non seulement la municipalisation des IPE existantes sur les deux premières années, mais aussi une bonne partie des coûts de fonctionnement des nouvelles crèches aujourd'hui en construction.

La gauche sait être efficace dans la gestion d'une grande commune !

MEYRIN : MÊME LA DROITE APPRÉCIE LA MUNICIPALISATION!

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

NATHALIE LEUENBERGER
CONSEILLÈRE
ADMINISTRATIVE
MEYRIN

Quand une entité publique mise sur la qualité des prestations avant toute autre considération, la municipalisation est une évidence.

François Mireval : Peux-tu nous donner quelques chiffres pour comprendre la situation actuelle à Meyrin ?

Nathalie Leuenberger : La commune héberge 26'000 habitants. Son administration emploie près de 700 personnes, ce qui correspond à 400 équivalents temps plein et de nombreux auxiliaires. La petite enfance, de son côté, emploie globalement 220 personnes pour 500 enfants dans les crèches. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il couvre à peine le tiers des besoins : la liste d'attente est longue de 500 noms ! Il y a le même nombre d'enfants dont les parents ne font pas appel à la commune sans que l'on en connaisse la raison.

À quand remonte la municipalisation de ce service ?

Historiquement, le développement de cette prestation a toujours été municipal ! La présence du CERN en est une des causes, puisque son personnel en avait besoin. Par exemple, dans les années 70, il y avait 90 places disponibles. Comme aujourd'hui, elles représentaient le tiers des effectifs de cette tranche d'âge. Il est d'ailleurs frustrant que ce pourcentage, malgré les demandes des familles, reste constant en raison de l'évolution démographique : il est difficile de l'augmenter.

Par ailleurs, j'ai appris récemment que les scientifiques scandinaves acceptent moins qu'il y a quelques années de venir travailler au CERN, en raison de la faiblesse des prestations sociales et familiales en Suisse par rapport à celles offertes dans leur pays d'origine.

Quels sont les avantages de cette municipalisation pour la population ?

Comme cette prestation dépend de la commune, c'est sa qualité qui prime sur toute autre considération. Au moment des inscriptions, tout est transparent, identique et compréhensible pour toutes les familles et toutes les crèches concernées : procédures, prix, taux d'encadrement. Autre avantage pour la partie contractuelle : la séparation étanche entre les secteurs administratif et éducatif assure la confidentialité de la situation de chaque famille. Nous assurons ainsi une réelle égalité des chances et un même traitement pour toutes et tous.

Du côté du service de la petite enfance, c'est la même gouvernance qui peut s'appliquer partout, en adaptant la gestion des équipes à la taille et aux spécificités de chaque crèche et en assurant un service de remplacement interne pour lequel 30 personnes sont disponibles sur appel.

De plus, la formation spécifique du personnel est municipale elle aussi, et nous offrons ainsi 14 places d'apprentissage ! La taille du service assure la mobilité interne de ce personnel, selon les projets pédagogiques propres à chaque crèche, ainsi que de nombreuses possibilités de progression professionnelle. Chaque année, une journée de *team building* est consacrée à un thème précis pour l'ensemble de l'encadrement, ce qui contribue bien sûr à la cohésion des équipes. Par exemple, il y a eu la sensibilisation au développement durable. Un autre thème s'est révélé important : la place des écrans. En effet, même les enfants des crèches (donc jusqu'à 4 ans) sont concer-

nés puisque quelques parents en usent et abusent hélas déjà avec leur progéniture.

Politiquement, la droite meyrinoise tente-t-elle de privatiser ce système ?

Absolument pas. Non seulement elle admet sa pertinence, mais elle souhaite même son développement, en particulier depuis l'acceptation par le peuple du salaire minimum...

Y a-t-il des familles qui recherchent des solutions plus « légères » que la crèche ?

Oui, bien sûr : l'Accueil familial de jour (qu'on ne doit plus appeler maman de jour) est une autre possibilité. Il est géré par une association intercommunale et régi par des contrats de droit privé. Nous avons cependant veillé à ce que la procédure d'inscription reste communale, ce qui préserve les avantages décrits plus haut pour les familles.

Quel est encore l'immense avantage de la municipalisation que tu tiens à nous présenter ?

Il concerne les enfants à besoins éducatifs particuliers. Parfois, les structures privées ne peuvent pas les accueillir, par choix ou par manque de moyens. A Meyrin, ces enfants représentent actuellement 25% des effectifs : c'est beaucoup, et le système n'est sans doute pas prêt pour plus de cas. Nous leur offrons divers accompagnements et soutiens, tant pédagogiques que psychologiques. Surtout, nous préparons activement et soigneusement leur inclusion à l'école obligatoire, en lien avec celle-ci. Cette démarche est nécessaire et indispensable. Ces jeunes doivent pouvoir se trouver une place active dans le monde. C'est d'autant plus important que l'avenir de nos rentes AVS en dépend...

VERNIER : EFFICIENCE ET SYNERGIES

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

MARTIN STAUB
MAIRE ET CONSEILLER
ADMINISTRATIF
VERNIER

Dans une grande commune, les nombreux atouts de la municipalisation révèlent l'importance de cette prestation de service public.

François Mireval : Peux-tu nous rappeler les chiffres essentiels pour connaître politiquement Vernier ?

Martin Staub : La commune compte plus de 35'000 habitant-es et son budget se monte à 120 millions.

Et dans le domaine de la petite enfance ?

Nos huit structures emploient 250 personnes pour 200 équivalents temps plein (ETP). Elles offrent actuellement 350 places, mais accueillent en réalité 600 enfants grâce aux temps partiels. Une centaine de places supplémentaires s'y ajouteront bientôt. Les accueillantes familiales de jour (AFJ) proposent, de leur côté, 40 places. Malgré toutes ces possibilités, seul un tiers des enfants de la commune y accède (sans compter les enfants des employé-e-s SIG) : il y a 600 noms sur la liste d'attente, essentiellement dans la tranche d'âge de 0 à 2 ans. Il demeure que ce chiffre est en augmentation et la réponse aux besoins ne veut pas dire qu'il y a autant de places que d'enfants et que la demande est à peu près satisfaite pour les 3 à 4 ans.

Quelle est l'histoire de ces institutions ?

Tout a commencé en 2002. Seules 50 places étaient alors disponibles dans quelques structures associatives. Sous l'impulsion du PS et du Parti du Travail, dont le poids était important à l'époque, la municipalisation a fini par être acceptée de haute lutte par notre Conseil municipal.

Il en a d'abord résulté une centralisation des inscriptions (sans même que le Conseil administratif ne s'en mêle !) avec un secrétariat unique et un règlement commun. Je tiens à souligner que, non seulement il n'en a résulté aucune augmentation de l'administration puisqu'un poste à 30% a suffi à l'accomplissement de cette tâche, mais de plus cette centralisation a permis d'importantes économies d'échelle entre ces structures, contrairement à ce que la droite craignait.

Par ailleurs, la question importante du rattrapage du 2ème pilier mérite un traitement particulier : le personnel de la petite enfance obtient des conditions de travail généralement plus favorables, la question éminemment politique est donc de savoir qui paie ce rattrapage, respectivement comment il est reparté, entre l'employeur et les employé-e-s. Cela doit être réglé entre les partenaires sociaux.

Quel bilan fais-tu aujourd'hui de cette municipalisation ?

Les avantages sont si nombreux que je risque d'en oublier ! Politiquement, disposer dans la commune d'un Service de la petite enfance (SPE) est clairement un service régalien à offrir à la population. Ce SPE offre une prestation publique professionnelle qui dépasse de loin une « simple » garderie. Il s'agit de pourvoir à une obligation d'accueil,

même si, et c'est mon seul regret, la nécessaire création de nouvelles crèches n'en est pas facilitée pour autant.

À Vernier, nous proposons ainsi un vrai projet politique commun, qui est ensuite décliné par chaque institution selon ses spécificités propres. Régulièrement, le partage de leurs expériences dans un processus *bottom-up* (qui part donc du terrain) aboutit à une politique de la petite enfance qui est cohérente et active. J'insiste en passant sur le soulagement que représente pour ces structures le fait d'être déchargées de leurs problèmes administratifs et d'une bonne partie de la gestion administrative des ressources humaines !

En résumé, grâce à la professionnalisation de ce métier et à la responsabilisation de ses actrices et acteurs, en y ajoutant la mutualisation des ressources et la mobilité horizontale entre institutions, nous obtenons efficience et synergies dans notre politique de la petite enfance.

Même en période de crise, comme celle que nous traversons actuellement avec le COVID ?

Clairement oui ! Par exemple, notre pool de remplacement centralisé a permis à toutes les structures verniolanes de rester ouvertes tout au long de cette difficile période, même si ce système ne protège évidemment pas contre toutes les situations critiques. En revanche, en Ville de Genève notamment, la sectorisation a compliqué le processus de remplacement, ce qui a pu, selon moi, contribuer à la fermeture de certaines structures.

ONEX : LA POLITIQUE

DES PETITS PAS

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

CAROLE-ANNE KAST
CONSEILLÈRE
ADMINISTRATIVE
ONEX

Quand parler de municipalisation est un tabou, il reste possible de progresser étape par étape.

François Mireval : Quelles sont les données de base permettant de comprendre le fonctionnement de ta commune ?

Carole-Anne Kast : Onex compte 19'000 habitants. Son budget est de 57 millions et l'administration occupe près de 200 personnes. Soulignons qu'en terme de charges par habitant-e-s, c'est bien Onex la ville la plus économe du canton, avec 3'000 CHF par habitant-e contre, par exemple, 5'800 CHF en Ville de Genève !

Et que pèse la petite enfance ?

Les familles disposent de trois crèches qui offrent 127 places, lesquelles bénéficient à 165 enfants grâce aux temps partiels. Je tiens à souligner que leurs tarifs sont identiques et que le barème est progressif. Le personnel de ces institutions regroupe environ 80 personnes. Leurs subventions représentent près de 8 millions, soit 14% de notre budget.

De plus, le groupe de communes de la région (Onex, Bernex, Confignon, Petit-Lancy) emploie 80 accueillantes familiales de jour (AFJ), qui accueillent 250 enfants, dont 140 pour Onex.

Malgré ces efforts, il reste 300 enfants en liste d'attente. Même si toutes les familles ne sont pas demandeuses, nous n'offrons des places que pour 23% des enfants en âge préscolaire.

Quel est le dossier actuellement brûlant ?

Le statut des AFJ ! Depuis l'heureuse acceptation du salaire minimum dans notre canton, leurs conditions de travail s'améliorent considérablement, au prix d'un coût global doublé. Depuis de nombreuses années, elles sont formées à ce travail et doivent obligatoirement travailler en collectif une demi-journée par semaine. Ce dispositif permet la sensibilisation à l'observation active des enfants et la détection précoce. Mais cette profession n'est pas encore reconnue comme elle le mérite.

Quelle est l'histoire de la petite enfance à Onex ?

À mon arrivée au Conseil administratif en 2007, on trouvait deux crèches et deux garderies, pour un peu moins de 100 places. La subvention communale pesait 7% du budget, soit 3 millions. Partout, des comités associatifs travaillaient bravement, mais dans un état d'esprit à l'ancienne, du type œuvre de bienfaisance. Un réseau d'AFJ existait déjà, mais elles travaillaient « au gris ».

Parmi les problèmes constatés, j'ai relevé la disparité des fonctionnements : grande variabilité des tarifs proposés, grandes différences de structure interne des coûts, aucun contrat de prestation. Pire encore : l'usage des subventions communales n'était pas vraiment contrôlé ! Bien sûr, les comptes et le rapport de la fiduciaire étaient lus attentivement... puis acceptés !

Une fois le constat posé, comment as-tu agi ?

En allant rencontrer chacune des structures, puis en les réunissant, j'ai bien vu que le seul terme de « municipalisation » produisait une peur bleue et des réactions épidermiques... Il fallait donc proposer autre chose. J'ai demandé à ces structures de s'accorder sur certains objectifs : cohérence, règles communes, priorités communes. C'est ainsi que nous avons pu fixer

une table tarifaire unique et réellement sociale, car progressive, puis établir un contrat commun de prestations. Ensuite, nous nous sommes mis d'accord sur le choix des critères de priorisation des enfants, ce qui a permis la mise en place d'une liste d'attente commune.

Seule une garderie a refusé de se joindre aux autres institutions. Elle a longtemps préféré garder son statut de PME et ses tarifs élevés dans un quartier un peu à l'écart et plutôt aisé.

Un important changement législatif est alors survenu : sur l'action des syndicats, le Canton a édicté des « usages de la petite enfance », ce qui contraint toute la profession à les suivre.

Les autres institutions avaient adhéré à la CCT intercommunale (initiée par Onex, Confignon, Plan-Les-Ouates et Carouge), très proche de celle en vigueur en Ville de Genève.

Bon gré, mal gré, la garderie indépendante a fini par rejoindre le pool... en janvier 2020. Inutile d'ajouter à quel point elle l'a apprécié dès l'irruption du COVID et de ses contraintes en mars !

Quand prévois-tu de faire le dernier pas, celui de la municipalisation ?

A priori, ce ne sera pas nécessaire, et il y aurait trop d'oppositions énergiques. Nous avons un petit nombre d'institutions de la petite enfance, qui sont en contact et collaborent bien avec la commune et la CCT garantissant de bonnes conditions salariales. Nous allons renforcer la collaboration en centralisant les inscriptions, la liste d'attente, la tarification des parents, mais pour le reste : TPCM.

TPCM ?

Touche Pas : Ça Marche !

VERSOIX : LES CACHOTTERIES DE LA FONDATION

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**ORNELLA ENHAS
VICE-MAIRE
COMMUNE DE VERSOIX**

Dans une petite commune au budget fragile, l'entité en charge de la petite enfance ne pratique pas la transparence nécessaire à l'efficacité de ce qui devrait être une politique publique.

François Mireval : La commune de Versoix est une des « petites » communes du canton. Quelles sont les données chiffrées importantes pour mieux la comprendre ?

Ornella Enhas : Avec 13'400 habitants, il y a quelques années seulement que la commune est devenue une ville. L'état d'esprit général est resté encore très villageois, ce qui a des bons côtés comme la facilité des contacts avec les gens, et des moins bons aussi comme nous le verrons. Notre budget tourne autour de 40 millions et l'administration emploie une centaine de personnes.

Qu'en est-il de la petite enfance à Versoix ?

Depuis 2010, c'est une fondation communale de droit public qui s'en occupe. Elle regroupe trois sites qui offrent 164 places ainsi que deux garderies avec 32 places. Il faudrait y ajouter les accueillant-es fami-

liales de jour (AFJ) autrefois appelées mami-mans de jour et maintenant regroupées en association. Malgré cette offre, il y a une liste d'attente de 150 personnes : la demande reste forte !

Ce fonctionnement est-il satisfaisant ?

Pas totalement, et pour différentes raisons. D'abord, il faut savoir que la subvention à la petite enfance est très importante, car elle représente 10 à 12% de notre budget, soit 4.4 millions sur un coût total de 6.8 millions. Les salaires de cette catégorie de personnel (6.3 millions pour près de 80 postes, le solde étant à la charge des parents) sont d'ailleurs alignés sur l'avantageuse Convention collective de travail (CCT) en vigueur en Ville de Genève. C'est donc un système de rémunération parallèle à celui de la municipalité, tout en étant assez différent. C'est parfois difficile à expliquer à notre propre personnel...

Ensuite, la commune n'est impliquée ni dans les décisions stratégiques de la fondation, ni même dans l'opérationnel, car elle n'est pas représentée dans le bureau. Certes, elle participe au conseil de la fondation, mais avec deux à trois réunions annuelles seulement, ce conseil ne peut qu'entériner les décisions du bureau. Historiquement, c'est parce que les édiles de l'époque « villageoise » ne voulaient pas passer pour des potentats locaux omnipotents que ce système a été mis en place. Aujourd'hui, il a atteint ses limites.

Malgré ces difficultés avec la Fondation, sur lesquelles nous reviendrons, les tâches ne

sont-elles pas au moins clairement réparties ?

Non, ce n'est en réalité pas le cas si on se donne une vue d'ensemble. La fondation gère, certes, les équipes pédagogiques et administratives ainsi que celles chargées des repas. Mais le nettoyage des bâtiments, dont un appartient à la fondation et l'autre à la municipalité, comme leur entretien, sans oublier celui des importants espaces verts adjacents, sont à la charge de la commune ! Pour avoir une vision plus claire de ces coûts réels mais cachés, j'ai demandé à mes services de les détailler explicitement dans leurs lignes comptables. Le résultat pourrait surprendre !

Et comme le budget d'une petite commune est fluctuant...

Oui. Nos rentrées fiscales sont en baisse, car avec trop peu d'entreprises sur notre territoire, elles dépendent surtout d'un petit nombre de riches contribuables. Certains départs récents semblent malheureusement liés à notre proximité avec certaines communes vaudoises... Heureusement que la péréquation financière intercommunale nous est plutôt favorable, car beaucoup de dépenses sont incompressibles car « externes » comme la petite enfance ou le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Par ailleurs, une entité cantonale s'est récemment constituée, la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP). Nous en attendons l'octroi de nouvelles subventions aux communes concernées, dont la nôtre.



D'un autre côté, il y a un service spécifiquement genevois, le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) qui édicte des normes concernant la petite enfance. Mais elles sont souvent trop contraignantes face à la réalité des lieux ! Quand une crèche occupe un vieux bâtiment, faut-il la fermer si, malgré le gros travail d'adaptation des lieux, tout n'est pas conforme à 100% ?

Revenons à la pierre d'achoppement. Petite commune, petite fondation : pourquoi toutes ces difficultés ?

C'est que le développement de cette activité a largement atteint une taille critique. Il est temps de clarifier les prérogatives des différentes parties, en particulier dans le domaine budgétaire. La commune n'a qu'un accès limité aux informations liées au fonctionnement de la fondation, ainsi qu'aux éléments permettant d'établir les budgets alors que nous en sommes le subventionneur principal ! Au vu des enjeux liés à la petite enfance, nous devons trouver des pistes afin d'améliorer les questions ayant trait au pilotage et à la gouvernance de cette politique publique.

Une coordination avec les services communaux est plus que jamais nécessaire. On peut continuer à envisager une petite enfance travaillant de manière autonome, mais à l'instar du social, de la culture, de l'urbanisme, elle doit être intégrée dans les politiques communales. Il est temps !

UNE FONDATION POUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

**LILIANE MAURY PASQUIER
PRÉSIDENTE DE LA
FONDATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE
(FDAP)**



Liliane Maury Pasquier préside la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP), une fondation de droit public qui a pour but de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire du canton.

Sylvain Thévoz : Liliane, quel regard portes-tu sur la situation de l'accueil préscolaire à Genève ?

Liliane Maury Pasquier : En 2019, 11'800 enfants d'âge préscolaire fréquentent une structure d'accueil collectif de la petite enfance sur le territoire cantonal : 8'300 enfants en crèche et 3'500 en jardin d'enfants. On dénombre près de 2'900 professionnel-le-s en charge des enfants dans ces différentes structures, dont 84% dans les crèches. Près de 700 enfants sont pris en charge par des accueillantes familiales de jour via une crèche familiale, une structure de coordination ou une association. Il y a eu une nette progression du nombre de places (+10% en 10 ans, ce qui est considérable). Toutefois, aujourd'hui, un parent qui a besoin de placer un enfant n'a pas automatiquement de solution et l'offre est encore insatisfaisante. Ce d'autant plus qu'après le vote en 2012 de la population genevoise du contre-projet à notre initiative «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance», la volonté populaire s'est clairement exprimée pour qu'il y en ait davantage.

Liliane, peux-tu nous dire en quelques mots ce qu'est la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) ?

La FDAP comme son nom l'indique est une fondation de droit public au sens de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, qui a pour buts de gérer le fonds pour l'accueil préscolaire et de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Le conseil de fondation est composé de 9 membres, dont 2 représentant-e-s du canton, 5 représentant-e-s des communes et 2 représentant-e-s des associations professionnelles d'employeurs. Un des gros problèmes de la petite enfance à Genève, ce sont les tensions Canton-communes autour de qui paie quoi et comment, qui commande et pourquoi, tant au niveau des places de crèches que des questions concernant la formation, les stagiaires, la reconnaissance des périodes pré-école, les ASE, etc. La Fondation a le grand mérite de mettre tout le monde autour de la même table avec des objectifs clairs et communs.

Et cela fonctionne ?

Oui, le nombre de places augmente. Aujourd'hui, l'offre d'accueil collectif dans les crèches représente 36 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton de Genève. L'objectif est d'atteindre 44 places pour 100 enfants d'ici la fin des années 2030. La Fondation joue pleinement son rôle.

Comment fonctionne-t-elle ?

La Fondation met en œuvre un mécanisme adopté dans le cadre de RFFA visant à compenser la baisse du taux maximum d'impo-



sition des entreprises par une rétrocession de la masse salariale de tous les employeurs de Genève pour le financement de la Fondation. Les employeurs participent par leur contribution au financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies et des structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes. La contribution est prélevée sur la masse salariale composée des salaires soumis à cotisation selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Elle correspond à 0,07% de la masse salariale précitée. La participation du Canton à la Fondation est modeste (1,3 million inscrit au budget cantonal en 2021, avec une augmentation prévue pour 2022) alors que les employeurs y contribuent à hauteur d'environ 20 millions, sachant que les communes participent quant à elles au financement de l'accueil préscolaire directement pour les structures communales ou intercommunales, sans passer par la Fondation. L'argent recueilli par ce mécanisme est ensuite ventilé aux communes selon les taux définis. Si le taux de places de crèche par enfant d'une commune est plus élevé que la moyenne cantonale, la commune reçoit plus d'argent, alors que si son taux est plus bas, elle en reçoit moins. C'est donc un incitatif à créer davantage de places, sous forme de bonus-malus. Ce mécanisme est plutôt intelligent. La Fondation gère le fonds, donne un préavis au Canton sur le taux de places de crèches à atteindre et fait des recommandations pour les enfants à besoins spécifiques.

On continue donc de monter de 10% en 10 ans mais sans révolution fondamentale ?

Les parents ont été interrogés sur leurs besoins par le Service de recherche en éducation (SRED) et les besoins exprimés tournaient autour de 44 places d'accueil pour 100 enfants. Cela peut sembler étonnant. Mais, parmi les parents sondés, il y en a qui n'ont pas besoin de places de crèches, mais sans doute d'autres qui disent ne pas en avoir besoin parce qu'ils ne pourraient pas payer une place en crèche. Il y a donc un biais.

Le fait que certaines familles ne peuvent pas se payer une place de crèche est donc un enjeu important ?

Bien évidemment, et cela porte autant sur les tarifs minimaux que sur la progressivité du tarif payé par les parents. Selon les choix faits par les communes – tarifs minimaux bas ou élevés, progression plus ou moins rapide, tarifs maximaux – les familles défavorisées sont plus ou moins encouragées à solliciter une place en crèche. De plus, certaines communes tiennent compte du nombre d'enfants dans la famille et d'autres pas du tout. Beaucoup d'inégalités subsistent ainsi du fait de systèmes très différents selon les communes.

Y a-t-il un véritable enjeu d'égalité derrière ?

Oui. On parle beaucoup d'enfants à besoins spécifiques et c'est tant mieux. On doit trouver le moyen de soutenir l'intégration de ces enfants, en aidant les crèches à mieux les accueillir, avec des mesures de soutien adéquates. Mais quand on parle d'accessibilité, on ne mentionne pas assez l'accès de tous les enfants aux structures d'accueil préscolaire. Comme si la problé-

matique sociale, financière n'existait pas et n'était pas conséquente.

Avoir une place de crèche gratuitement devrait être un droit, comme l'école. Aujourd'hui, comme il n'y a pas assez de places, il y a toute une conditionnalité liée notamment à l'emploi, au domicile. Pas de 100% en crèche si on ne travaille pas à 100%. Ou plus de place en crèche si on doit déménager ! Il y a certes quelques places pour les chômeurs/chômeuses, mais le risque de la spirale « pas d'emploi = pas de place de crèche = encore moins de chance de trouver un emploi » est bien réel et inacceptable !

Est-il important que tout le monde converge vers un objectif commun, même minimal ?

Oui, c'est un premier pas. La Fondation fait une recommandation, puis le Conseil d'État tranche. L'objectif de 44% est partagé et soutenu par le Conseil d'État. Ce n'est pas rien. Mais aujourd'hui, il y a des différences très nettes entre les communes. Certaines communes n'offrent aucune place alors que d'autres dépassent largement le taux d'accueil recommandé.

Quels sont les écueils empêchant d'aller plus loin que ces 44 places pour 100 enfants ?

Au-delà des finances des communes, qui ont des contraintes bien réelles, c'est la question du personnel qui coince. Pour atteindre voire dépasser ce taux, il faudra former davantage. On bloque sur deux choses : les places de formation et l'attractivité de ces métiers, afin que les jeunes s'y forment davantage. Ce sont des métiers exigeants,



avec une progression salariale et un plan de carrière peu attractifs. Un certain nombre de gens quittent donc ces métiers. Cela n'est pas dans le mandat de la Fondation, mais nous rappelons l'importance qu'il y a à mettre l'accent sur la formation.

La municipalisation te semble-t-elle un bon moyen pour remédier à ces contraintes ?

Oui. La municipalisation permettra de révaloriser et soutenir ce métier. La qualité de l'accueil est fondamentale, pour le développement de l'enfant et pour la lutte contre les inégalités. L'importance pour les enfants d'être pris en charge d'une manière professionnelle est fondamentale. Celles et ceux qui prétendent qu'il n'y a pas besoin de diplôme font totalement fausse route. Le secteur de la petite enfance doit être vu comme un investissement pour l'avenir.

N'est-ce pas au Canton de reprendre la main ?

Il pourrait y avoir la tentation de dire aux communes "stop, le Canton reprend la main". Mais il est peu probable que cela soit accepté politiquement. La Suisse n'est pas un pays progressiste en matière de société mais, en même temps, elle avance. Ceci dit, les communes devraient au moins atteindre un seuil minimal de places de crèche. Soit par le développement de mesures incitatives comme le mécanisme de bonus-malus soit par l'introduction d'une obligation. Il serait bon d'avoir un levier plus fort à ce sujet,

à défaut de cantonaliser. Le Canton devrait aussi avoir une contribution minimum. Est-ce que cela doit être en francs ou en pourcentage du budget global, à voir. Toujours est-il que la solution viendra d'une volonté conjointe Canton-communes.

La Fondation soutient-elle les crèches privées ?

Non, la Fondation ne soutient pas les crèches privées, ce n'est pas prévu par la loi. La Fondation ne s'occupe ni de formation ni de coordination. Sa mission porte sur la gestion du fonds pour la coordination, afin qu'il y ait davantage de places de crèches.

Et la droite rabâche toujours que faire un enfant est une responsabilité individuelle, et s'en remet à la fortune de chacun-e pour les gérer...

On connaît bien cette rengaine. Elle ne tient pas du tout compte de l'apport des familles pour la société dans son ensemble. Si l'on veut que des jeunes arrivent sur le marché du travail, il faut 1) des enfants, et 2) que, dès le début, ces enfants reçoivent une bonne éducation. Sans places de crèche en suffisance, on renforce les inégalités et on empêche la possibilité d'avoir des enfants... ou alors les gens partent ailleurs, et c'est une perte pour Genève. Chiffrer tout ce que coûte un non-accueil serait important. On distingue bien en termes d'interactions et d'apprentissages les enfants qui ont bénéficié d'un accueil préscolaire des autres.

Que penses-tu de la proposition d'abaisser l'âge d'entrée à l'école à 3 ans ?

C'est une proposition intéressante mais, à l'école, il y a presque moins de moyens en termes d'encadrement. Donc il faut faire attention à la mise en œuvre. Dans les crèches, il y a un encadrement variable suivant l'âge des enfants mais, disons, en moyenne un adulte pour 4-6 enfants. À l'école, c'est un-e maître-sse pour une vingtaine d'élèves. On voit donc que les taux d'encadrement ne sont pas les mêmes. Si cela peut permettre d'offrir une place d'accueil à chaque enfant, il faut aussi étudier cette piste. Le vieillissement de la population nous questionne et demande que l'on offre de bonnes conditions pour intégrer les nouvelles générations. À l'école et au préscolaire, c'est le même mouvement.

OCCUPONS-NOUS DU PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE !

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

AMANDA OJALVO
ÉDUCATRICE DE L'ENFANCE
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
VILLE DE GENÈVE



Elle s'occupe de vos enfants, comme près de 2'000 de ses collègues. Elle, c'est Amanda Ojalvo, éducatrice de l'enfance et conseillère municipale en Ville de Genève, engagée sur le dossier de la municipalisation des crèches depuis son premier mandat. Aujourd'hui, Amanda et ses collègues éducatrices, assistant-es socio-éducatif-ives, adjoint-es pédagogiques, directrices et directeurs d'institutions font entendre leur voix pour qu'enfin soit valorisée leur profession.

Olivia Bessat : Amanda, les professionnel-le-s de la petite enfance sont monté-e-s au créneau depuis l'annonce du gel des mécanismes salariaux pour le budget 2022. Que s'est-il passé concrètement ?

Amanda Ojalvo : Les magistrat-es ont fait pression sur la Fédération genevoise des Institutions de la petite enfance (FGIPE), qui est l'association faîtière des comités employeurs des structures d'accueil subventionnées par la Ville de Genève, pour

dénoncer notre convention collective de travail. Il faut savoir que sans ça, on ne peut pas toucher aux mécanismes salariaux du personnel des institutions de la petite enfance, n'étant pas employé-es par la Ville. Nous protestons donc contre cette dénonciation. Au passage, c'est bien le signe que le système de gouvernance ne marche pas, puisqu'il ne défend pas la convention collective qui garantit nos droits, et nos prestations.

Ça a dû être un coup dur.

Absolument, nous l'avons vécu comme un affront, et ce pour deux raisons. Premièrement, ça fait des années que nous demandons des conditions de travail plus humaines pour nous, mais avant tout pour les enfants. C'est de plus en plus dur puisque nous travaillons dans des groupes qui sont de plus en plus conséquents, des groupes de 13 à 15 enfants dès 0-1 ans, ce qui signifie que la collectivité prend le dessus au détriment de leurs besoins individuels, qui sont de plus en plus nombreux et spécifiques. Deuxièmement, c'est aussi une claque après les efforts fournis durant la pandémie. Nous avons été applaudis-es, et ce à juste titre, l'effort était significatif : beaucoup de structures ont centralisé l'accueil, on se trouvait parfois dans des locaux inconnus, avec des enfants qu'on ne connaissait pas, voir qui n'avaient jamais été en crèche, de nouveaux et nouvelles collègues. On n'a certes pas perdu notre travail, mais on était aussi au front, dans des conditions d'accueil assez

rudes. Et maintenant on nous couperait les mécanismes salariaux ? C'est trop.

Qu'est-ce que ça représente, pour vous, ce fameux gel des mécanismes salariaux ?

D'abord ça veut dire geler les annuités. Pour nous, c'est catastrophique, car le personnel de la petite enfance ne travaille pas sur la même base que l'administration, il n'y a pas de classe, mais des échelons en année civile, au nombre de 20. On reçoit aussi une prime d'ancienneté après 12 ans de travail en CDI, et une gratification pour années de service après 20 et 30 ans de travail sur la commune. Concrètement, si tu as travaillé à 100% et que tu arrives à l'échelon 20, soit 20 ans de cotisation, au bout de 21 ans sans arrêt, tu gagnes un salaire maximum de 8'518,94 CHF brut mensuel, avec 35 jours de vacances à l'année. Le salaire d'entrée, au sortir de notre formation pour un-e éducatrice, c'est environ 5'000 CHF à 100%. Ça se traduit par une progression salariale de 80 à 100 CHF par année. C'est très lent, sans compter que beaucoup d'entre nous ne travaillent pas à 100%.

Justement, il y a beaucoup de tes collègues à temps partiel ?

On est à 100% quand notre vie nous le permet. Par exemple les parents d'enfants, elles et eux, sont le plus souvent à 60 ou 80%. C'est logique, en tant que parent, de récupérer du temps sur celui pour lequel on est employé-e à s'occuper des enfants des autres, pour s'occuper de ses propres enfants. Dans mon cas, je suis à 80%, avec mon mandat politique à côté, depuis cette

année. C'est un choix, mais dont les conséquences sont importantes, quand la fiche de paie tombe. Je n'ai pas d'enfant à charge, mais j' imagine bien pour un-e collègue, d'une famille monoparentale par exemple, ce que cela implique.

Je reviens sur vos salaires d'entrée, à environ 5'000 CHF, comment expliquer que ce ne soit pas plus ?

N'oublions pas qu'historiquement, «s'occuper des enfants» c'est un métier féminin et que c'était considéré comme normal pour les femmes de faire ces tâches. Il n'y a pas eu de réflexion sur combien de temps ça prenait de faire ces choses qui semblaient naturellement incomber aux femmes, ni sur la formation, puisque c'était perçu comme des tâches «naturelles». C'est d'ailleurs tout le secteur du *care* qui raisonne sur ces vieux schémas. On peut évoquer à ce titre Mirella Falco, du SIT, qui pousse à réfléchir à combien de temps ça prend, de doucher une personne, de lui faire ses courses, son ménage. C'est bien du temps de travail, et il y a une pénibilité des tâches qui n'est pas reconnue.

Vous avez également un 13e salaire, qui serait touché ?

Absolument. Nous bénéficions d'un 13e salaire progressif, ça veut dire que quand tu commences ta carrière, tu reçois 50% de ton 13e salaire, puis il faut 11 ans pour arriver à 100% de ton 13e salaire. Donc «geler le 13e salaire», c'est bloquer cette progression, un 13e salaire qui apporte un complément non-négligeable, étant donné les pla-

fonds en termes d'échelon.

Ce n'est pas seulement une histoire de sous. On a entendu tes collègues qui se sont mobilisé-e-s avant la séance plénière du Conseil municipal, il y a de votre part une véritable réflexion et des revendications quant à la reconnaissance de vos métiers.

Oui, on se mobilise, ce qui est en soi une petite victoire. Le moral est bas, beaucoup n'y croient pas, du fait aussi d'une sorte de syndrome de l'imposteur qui fait dire à beaucoup «j'y connais rien», se traduisant par peu d'intérêt pour tout ce qui est politique et associatif. «Parce qu'on ne me donne pas je ne m'engage pas», mais si on ne s'engage pas, on ne peut rien demander non plus. Avec la mobilisation, le serpent ne se mord plus la queue. La réalité des métiers de la petite enfance est telle qu'on observe une recrudescence des *burn-outs*, déjà observable avant la pandémie, et le besoin de reconversion professionnelle.

Quelle est la réalité de terrain derrière ?

Celles et ceux qui ont eu à s'occuper d'enfants, que ce soit les leurs ou celles et ceux des autres, ont certainement pu constater que c'est un travail de tous les instants, avec des sollicitations constantes. Multipliez ça par 14, soit le nombre d'enfants par groupe et ça vous donne une idée de la journée de travail-type. Par semaine, à 100%, c'est 35 heures de terrain et 4h de préparation, soit 39 heures au total. Ces heures de préparation sont essentielles pour préparer les activités, les dossiers des enfants, rédiger les



observations, préparer les entretiens des parents, coordonner un réseau autour d'un ou de plusieurs enfants, en fonction des besoins (psychologues, infirmier-es, logopédistes, psychomotricien-nés).

Aujourd'hui on a de plus en plus d'enfants avec des besoins particuliers : ça va du «simple» trouble émotionnel au trouble du neuro-développement comme l'autisme, le syndrome de Down, des troubles psychomoteurs, ou encore la surdité. Cela veut dire aussi accompagner les parents, en tant que soutien intégral à la parentalité, et au développement de l'enfant.

Mais qui vous accompagne, vous ?

On a le service des psychologues à la Guidance infantile, on a de l'accompagnement, mais souvent il n'est pas suffisant. Ces personnes-ressources ont sous leur giron plusieurs institutions, les services sont souvent sous-dotés. Il y a une gêne, une pudeur à nommer les choses, à dire les difficultés. La détresse des équipes vient aussi de là, car les directions des institutions n'ont pas nécessairement le temps, et ça crée un sentiment de laissées-pour-compte des structures.

Changer la gouvernance, ce serait une solution ?

Quand je suis arrivée au Parti socialiste, j'ai commencé à raconter la réalité de terrain. On s'est vite rendu compte que c'était la quatrième dimension, avec des comités bénévoles de parents, qui devaient faire le travail de gestion d'une PME, face à des enjeux

qui les dépassent et une organisation complexe. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs qu'on peine à remplir ces comités.

D'aucuns disent que la municipalisation coûterait trop cher.

La vraie question, c'est quel est le prix qu'on veut mettre pour notre avenir, c'est-à-dire celui de nos enfants. Il est vrai que depuis la première tentative de municipalisation en 1998, les services de la petite enfance ont beaucoup trop grossi pour la faire en bloc. On entend beaucoup parler de fondation privée. Mais à part satisfaire le besoin d'être vu comme s'attaquant au problème, cela ne résoudrait rien. Ce serait le même cadre légal, les mêmes employeurs multiples, 77 au total à l'échelle de la ville. On a en même temps la droite qui tient un discours de valorisation du bénévolat, ce que je peux entendre. Mais ces structures bénévoles ont leurs limites, et justement nous les avons atteintes.

Qu'apporterait la municipalisation à ton travail ?

Elle permettrait tout d'abord de rééquilibrer les forces, en favorisant la mobilité du personnel et des ressources entre toutes les institutions de la ville. Avec des structures mieux équilibrées, cela permettrait de pérenniser les projets éducatifs, en complément du projet pédagogique général décrivant la journée-type d'un enfant, de l'accueil aux retrouvailles. En renforçant la collaboration entre les institutions, qui arrive de manière organique pour le moment, on pourrait échanger les bonnes pratiques, ac-

cueillir des stagiaires, ouvrir les projets pédagogiques à la concertation, avec un menu commun à travailler en fonction des spécificités de chaque établissement. De plus, avec la municipalisation, en tant qu'employé-es de la ville, on pourrait voir une valorisation de nos salaires en passant dans la grille salariale de l'administration, assurant pérennité et une sécurité supplémentaire.

Et maintenant, que va-t-il se passer ?

Nous attendons l'arrivée des rentrées fiscales 2021, pour avoir les rectifications du budget 2022, mais on navigue à vue pour l'instant. Si le gel des mécanismes salariaux est maintenu, la grève est inévitable. Contrairement à ce qui est dit, on ne se mettra pas les parents à dos, elles et eux comprennent que nous avons la même priorité : le meilleur pour les enfants.

LES COMITÉS DE PARENTS, UN SYSTÈME EN FIN DE COURSE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

EVELYNE BROILLET-RAMJOUÉ
PRÉSIDENTE DE LA FGIPE

CLAUDIA LOPEZ BATTOLO
SECRÉTAIRE DE LA FGIPE



En Ville de Genève, les institutions de la petite enfance (crèches, jardins d'enfants et crèches familiales) fonctionnent grâce à des comités de parents bénévoles qui sont de fait les employeurs, la Ville n'étant que l'entité qui subventionne ces institutions. Ces comités sont représentés au sein de la Fédération Genevoise des Institutions de la petite enfance (FGIPE). Causes Communes a rencontré la présidente de la FGIPE, Evelyn Broillet-Ramjoué, ainsi que la secrétaire, Claudia Lopez Battolo.

Dalya Mitri : D'après votre longue expérience, quels sont les principaux enjeux, notamment de gouvernance, pour les institutions de la petite enfance en ville de Genève ?

Evelyn Broillet-Ramjoué (EBR) : Nous sommes actives au sein de la FGIPE depuis 2013, nous représentons les comités employeurs des institutions de la petite enfance (IPE) et nous avons assisté à de nombreux changements qui ont fait apparaître de nouveaux défis pour ces comités de parents bénévoles. Par exemple, la mise en secteur des IPE, c'est-à-dire le regroupement des crèches par secteur géographique, a rendu plus abstrait l'enga-

gement des parents, qui peuvent s'identifier facilement à la structure fréquentée par leur enfant mais trouvent plus difficile de défendre d'autres institutions. La réglementation s'est également complexifiée, au niveau de la ville mais aussi au niveau cantonal et fédéral, pour de bonnes raisons certes, comme la protection des enfants ou la qualité de l'accueil. Il faut considérer que cet engagement bénévole est souvent pour de jeunes parents leur premier engagement citoyen, qui se retrouvent à gérer des situations complexes auxquelles ils et elles ne s'attendaient pas. Les comités peuvent se tourner alors vers la FGIPE pour demander de l'aide, comme dans le cas d'une rupture de confiance entre un comité et la direction des IPE ou des secteurs.

Il faut néanmoins reconnaître que certains comités fonctionnent très bien, mais ce sont souvent des comités qui mélangent anciens et nouveaux membres, ce qui assure une certaine stabilité.

Claudia Lopez Battolo (CLB) : En effet, les comités se renouvellent continuellement et ils doivent faire face à un système complexe qui comprend des relations tant avec la direction des institutions, qu'avec le service de la petite enfance de la Ville ou encore le SASAJ (Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour, au niveau cantonal). C'est pourquoi des personnes qui connaissent l'historique garantissent un certain équilibre. Dans ces situations où on retrouve beaucoup d'intervenantes, beaucoup d'interactions avec différentes partenaires, cela rend le rôle de la direction des IPE prépondérant. Toutefois, dans le cas d'une mauvaise communication entre comités et direction, la situation peut se compliquer.



Que pensez-vous des différents scénarios proposés pour réformer ce secteur : fondation de droit public ou privé, municipalisation complète, municipalisation par étapes ?

EBR : A titre personnel, la municipalisation est l'idée que je connais le mieux. J'ai participé durant plusieurs années aux travaux menés autour de la municipalisation avec le magistrat M. Tornare, et suivi l'évolution voulue par d'autres magistrats, comme Mme Alder, qui a proposé un projet de fondation. Ce projet de fondation reste néanmoins très flou, même en terme de statuts et ou en terme de projection financière, de plus il sera très coûteux. Le nouveau projet de municipalisation par étapes proposé par Mme Kitsos a le mérite de présenter une projection financière, et le processus par étapes n'est pas étonnant dans le contexte actuel ou une municipalisation en bloc semble difficile. Peu importe la manière, il faut que le système actuel change !

En ce qui concerne les deux statuts qui vont co-exister durant quelques temps pour le personnel, avant que la municipalisation complète ne soit achevée, Mme Kitsos propose de faire progressivement évoluer la CCT actuelle afin de la rapprocher du statut municipal. Les négociations avec tous les partenaires sociaux ne seront certes pas simples. Mais Mme Kitsos a veillé à associer les comités de parents à l'élaboration de ce projet, ce qui facilitera vraisemblablement son acceptation. En revanche, elle ne peut maîtriser les différentes positions des partis de gauche, notamment des Vert-es qui donnent leur préférence à d'autres projets de réforme, comme la création d'une fondation.

CLB : La FGIPE est plutôt favorable à ce projet, malgré certains problèmes de fond qui restent à discuter, parce qu'il permettra d'apporter une solution sous la forme d'un employeur unique. Effectivement, nous avons bon espoir que cela facilite beaucoup de choses, notamment la problématique des remplacements (créer un pool de remplaçant-es unique). Il faudra cependant veiller à ne pas créer de différences entre employé-es soumis à la CCT et ceux et celles concernées par la municipalisation.

Dans le cas d'une municipalisation, quel est le meilleur moyen de continuer à impliquer les comités de parents ?

EBR : On peut imaginer un parallèle avec ce qui se fait dans l'enseignement obligatoire, du type Association de Parents d'Elèves. Mais ces associations s'essoufflent, comme souvent dans le domaine du bénévolat, donc il s'agit de réfléchir à réviser le modèle, le faire évoluer. Il faudrait revoir les moyens de communiquer par exemple. Sur le terrain, on peut constater les difficultés de renouvellement des comités, en raison de l'évolution des rythmes de vie des jeunes parents qui travaillent souvent tous les deux, et qui ne trouvent pas le temps pour du bénévolat sur le long terme. Ce n'est pas du dogmatisme, ni un discours politique que de dire que le système est en fin de course, c'est une constatation de ce qui se passe sur le terrain, et je tiens à transmettre ce message aux parties qui refusent de voir cet aspect de la réalité.

Le travail des comités est fondamental, et beaucoup de parents sont très enthousiastes, c'est un aspect très positif même s'il faut être conscient d'une autre réalité du terrain, qui est peu connue : cet engage-

ment amène beaucoup de responsabilités qui sont parfois trop lourdes à porter.

CLB : Dans le système actuel, les responsabilités qui incombent aux parents bénévoles sont très lourdes et ne sont pas toujours reconnues, surtout quand cela fonctionne sans trop d'accrocs. On ne reconnaît souvent le rôle d'employeur du comité qu'en cas de problèmes, au niveau de la gestion du personnel par exemple. La FGIPE, en tant que faïtière, est présente pour soutenir les comités en difficulté mais aussi et surtout comme ressource et soutien pour tous les comités de parents.

Concernant le rôle futur des comités, on constate avec l'engagement des jeunes en faveur du climat que les personnes n'hésitent pas à s'investir, c'est plutôt le type de bénévolat qui a changé : on s'investit pour défendre une cause. L'aspect ressources humaines ou gestion, très présent dans les comités des IPE, n'attire plus ; et surtout la professionnalisation de ce secteur appelle certaines compétences que les parents n'ont pas ou ne pensent pas avoir. En revanche, s'il s'agit de trouver des idées créatives pour améliorer l'institution d'accueil de leur enfant, les parents ont un rôle à jouer : développer des projets communs avec l'IPE, des activités avec les bibliothèques par exemple, ou avec les seniors !

Dans le cadre du projet de municipalisation, il est nécessaire de continuer à consulter les membres pour recueillir leurs idées et propositions afin de définir ensemble leur nouveau rôle.

GÉRER UNE PME DE 300 PERSONNES: UN JOB DE PARENT BÉNÉVOLE

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

DALYA MITRI
CONSEILLÈRE MUNICIPALE
VILLE DE GENÈVE
ANCIENNE VICE-PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DU SECTEUR
SAINT-JEAN



Dans les crèches de la Ville de Genève, l'employeur légal est composé de bénévoles, en général des parents des enfants accueilli-es dans les institutions. Face à la multiplication des enjeux et de la complexité des tâches, ce système a fait son temps et le rôle des parents doit être repensé.

Causes Communes : Parle-nous de ton expérience en tant que vice-présidente d'un comité de crèche.

Dalya Mitri : Je me suis engagée dans le comité de parents de la crèche que fréquentaient mes filles, ne sachant pas vraiment ce qui m'attendait. Je pensais sincèrement et peut-être naïvement que j'allais faire partie d'un comité du type association de parents d'élèves, où on organiserait des fêtes de fin d'année, des bourses d'échange pour des jouets ou des livres.

Je me suis retrouvée catapultée, et je ne sais si mon ignorance était de ma faute ou à cause de certains problèmes de communication autour de ces comités de crèche, à la tête d'un secteur comportant environ 300 employé-es. J'étais la vice-présidente et je travaillais avec un président pour prendre des décisions concernant les ressources humaines et la gestion du personnel ; des décisions parfois très difficiles comme des licenciements ou des blâmes pour des comportements jugés inadéquats, des conflits interpersonnels ou avec la hiérarchie.

C'était d'autant plus difficile que le secteur regroupait 6 institutions, dont 5 dont on ne connaissait ni le fonctionnement ni le personnel. On devait donc faire une confiance aveugle à la direction qui nous faisait remonter les problèmes sans aucun moyen de vérifier les dires. C'était un travail prenant et parfois compliqué moralement parce qu'on devait prendre des décisions rapidement sans avoir véritablement de vision de ce qu'on était en train de faire.

Une autre frustration est venue du fait qu'on avait beaucoup d'idées pour communiquer autour du comité, afin d'attirer d'autres parents et les impliquer autour de sujets de fond ou des thématiques qui touchent le bien-être des enfants comme l'alimentation par exemple, mais on manquait de temps pour aborder ces thématiques parce qu'on était pris dans le quotidien d'une gestion, de documents à signer, de décisions à prendre. J'estime que nous n'avons pas vraiment réussi à nous faire mieux connaître des parents et parler de notre rôle. Il faut dire aussi que le COVID nous a empêché-es d'être plus visibles et d'établir un lien avec les parents. Nous n'avons pas pu non plus jouer notre rôle de courroie de transmission entre les parents et la direction, ou la Ville de Genève.

Selon toi quels sont les principaux problèmes de gouvernance qui se posent dans ce cas ?

Nous nous sentions un peu perdu-es parce que nous avions beaucoup d'interlocuteurs différents. Notre interlocutrice principale était la direction du secteur mais nous étions aussi les interlocuteurs des adjointes pédagogiques des institutions,



nous devons également solliciter l'aide du Service de la petite enfance à la Ville de Genève pour prendre des décisions et nous devons aussi suivre les réglementations émises par le SASAJ au niveau cantonal en ce qui concerne les dotations en personnel par exemple, ou les remplacements ou les mesures sanitaires. Cette multiplication d'interlocuteur-rices rendait nos prérogatives difficiles à définir. Le comité était l'employeur, de fait et de par la loi, mais nous ne savions pas dans quelle mesure nous pouvions réellement prendre des décisions sans les faire valider par d'autres instances. Pour résumer, le comité endossait les responsabilités d'un employeur sans en avoir pleinement les prérogatives. La réforme de la gouvernance est à entreprendre de manière urgente, afin de simplifier tout ce processus en définissant un employeur unique.

Dans le cas d'une municipalisation, comment envisages-tu l'avenir des comités de parents ?

Je voudrais rappeler ici que je suis une fervente partisane du bénévolat et c'est pour cela que je me suis engagée dans ce comité. Je ne remets donc pas du tout en question le rôle des bénévoles dans ces comités. Ce que je remets en question, ce sont les responsabilités parfois trop lourdes qu'on fait porter à une équipe de bénévoles qui n'est pas forcément formée pour cela. On disait parfois, en plaisantant avec le président, que nous nous étions retrouvé-es directeur et directrice bénévoles d'une PME de 300 personnes, ce qui est, vous en conviendrez, assez aberrant ! Nous devons prendre des décisions RH sans en avoir les compétences et sans avoir forcément l'envie. A l'avenir, les comités des crèches, afin d'attirer plus de

parents et pallier au manque de renouvellement et aux dysfonctionnements de ces comités, devraient permettre aux parents de s'investir dans les projets qui concernent leurs enfants et laisser les problématiques de ressources humaines aux professionnelles qui seront à la fois plus systématiques et plus compétent-es. Ces questions de gestion cannibalisent totalement l'engagement et sont extrêmement chronophages. La municipalisation paraît une solution tout à fait acceptable parce qu'elle permettra aux parents de se recentrer sur ce qui les intéresse vraiment dans leur engagement auprès de l'institution fréquentée par leurs enfants. Je pense sincèrement que les parents seraient ravi-es de s'impliquer autour d'organisation d'événements ponctuels ou de thématiques qui les touchent comme la sensibilisation à la transition écologique ou à l'alimentation.

RÉFORMER POUR MIEUX ACCOMPAGNER

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

FAYROUZ KASHEF
PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
DE LA PETITE ENFANCE,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA
FORMATION DU PS GENEVOIS



Fayrouz Kashef est adjointe de direction d'une structure d'accueil petite enfance (SAPE) en Ville de Genève, coprésidente de l'Association des Cadres des institutions de la Petite Enfance Genevoise (ACIPEG) et depuis 2020 présidente de la commission de la petite enfance, de l'éducation et de la formation du Parti Socialiste genevois (PSG). Née à Genève, et maman, elle identifie les forces et faiblesses de l'accueil préscolaire aujourd'hui, à partir d'une expérience de terrain.

Sylvain Thévoz : Les gens se plaignent souvent du manque de places de crèches. Partages-tu ce constat ?

Fayrouz Kashef : Oui, bien sûr. Il peut s'expliquer par le manque de lieux où construire, de bâtiments utilisables, de financement, de personnel, d'un système de gouvernance fortement perfectible. La progression du nombre de crèches est une réalité, mais elle est trop lente, surtout dans un canton qui vit une croissance économique et démographique soutenue.

Et des conditions de travail difficiles...

Oui, il y a du stress, beaucoup de responsabilités tant pour les équipes éducatives que pour les directions, et peu de reconnaissance. Essentiellement féminin encore, les «dames de la crèches» sont encore peu considérées dans/par la société. La profession est peu connue pour ce qu'elle est. Il y a une telle pénurie d'éducatrices et éducateurs que leur mobilité est facile, bien que les besoins des institutions restent criants. Néanmoins, du fait de certaines réalités de travail parfois rudes, les postes à responsabilités restent à ce jour peu attrayants et confortables. On pense encore social quand on pense Structures d'accueil petite enfance (SAPE), mais selon le secteur c'est

aussi 300 familles, 200 enfants, 90 collaborateurs-trices. C'est donc aussi une vraie gestion de PME !

Des PME qui bénéficient directement à l'économie ?

Oui. Une SAPE, ce sont des gens qui travaillent, des emplois, des salaires. Cela permet à des parents (femmes et hommes) de travailler, s'impliquer, s'engager dans la société. Le manque de places de crèches conduit à contrario des gens à quitter leur commune. Ce sont des contribuables qui partent. Ou alors, l'un-e des conjoint-e-s est contraint-e d'arrêter de travailler. Ce sont des impôts en moins. On l'a vu durant le COVID, un grand nombre de crèches sont restées ouvertes en Ville de Genève. Elles ont permis aux professions essentielles, docteur-es, pompier-es, policier-es, de continuer à travailler. Mais si l'on avait eu une gouvernance unique (employeur unique), on aurait pu avoir moins de crèches/SAPE ouvertes pour combler les besoins de tout le monde. Actuellement, avec des employeurs différents dans chaque secteur, une majorité de crèches/SAPE ont dû rester ouvertes, parfois pour cinq enfants seulement. Le système n'est ni optimal ni efficient.

Le personnel est un enjeu central. Ne forme-t-on pas assez d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance ?

L'école supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE) est perçue par les jeunes comme trop sélective et excluante. On y accède sur concours, sur la base d'une épreuve d'aptitude sous forme informatisée. A mon époque, sur 300 candidat-es, 60 (ou 40 je ne sais plus) étaient pris-es. Il faudrait ouvrir davantage cette formation pour avoir plus de diplômé-es. Quand je demande aux jeunes ce qu'elles et ils veulent faire plus tard, elles et ils disent assistant socio-éducatif ou assistante socio-éducative. L'ESEDE leur apparaît trop longue, compliquée et d'accès trop complexe. Ils et elles abandonnent avant même de se lancer. Or, si on veut disposer de davantage de places de crèches, il faudra davantage de personnel formé encadrant et se donner les moyens d'en augmenter le nombre.

Des personnes ayant des compétences de terrain mais plus fragiles sur le plan théorique sont recalées ?

Oui. Or, dans la petite enfance, selon moi, il n'est pas fondamental, sur le terrain, par exemple d'avoir un niveau de français lèché, or ce sont des critères d'exclusion forts à l'école. Les compétences relationnelles sont insuffisamment prises en compte. On se prive de profils très intéressants.

Comment se vit la conciliation entre vie professionnelle et vie privée dans ce métier ?

Elle est difficile. C'est un milieu qui est encore très majoritairement féminin, et comme les inégalités perdurent au niveau sociétal, ce métier en est le miroir.

Le défi est de remplacer les travailleuses quand elles sont en congé maternité/parental avec des éducatrices et éducateurs formés. La difficulté à en trouver est grande. Il manque des groupes de remplacements fixes à la crèche qui permettraient d'avoir une marge supplémentaire d'adaptation, faire face aux impondérables, et ainsi que les travailleuses puissent faire le travail sans le souci constant que ce soit leurs collègues qui supportent leur éventuelle absence. A noter que depuis six, sept ans, les hommes s'engagent davantage dans ce métier. Ils sont excellents dans leurs pratiques et bien formés.

Constate-on un décrochage des travailleuses et travailleurs à partir d'un certain âge ?

Je ne trouve pas, non. Je n'ai pas les chiffres, mais dans la petite enfance, les gens qui y travaillent y demeurent, car ils aiment leur travail (et c'est bien ça le problème quand on aime son travail, on se «fait parfois avoir» parce qu'on accepte des conditions parfois difficiles). Bien entendu, il y a des éducateur-rices qui sortent de l'école et après trois ou quatre ans évoluent, deviennent thérapeutes, par exemple. Le COVID a accéléré ce mouvement. Le travail est physiquement et psychologiquement fatigant. Sur 16 secteurs, un certain nombre de directions de secteurs sont en arrêt. On peut y voir un signe de souffrance au travail, à tous les niveaux.

La droite revient souvent avec l'argument que les crèches coûtent trop cher, notamment le personnel, affirmant que si cela était moins coûteux on aurait davantage d'enfants en crèche. Tu valides ?

Non, pas du tout. C'est un raisonnement erroné. Ouvrir une crèche, c'est faire un choix de société et un investissement. Voulons-nous des enfants qui arrivent à l'école sans aucune expérience sociale et de groupe significative, ou des enfants, étant passés en crèche qui sont beaucoup plus dispo-

sés, disponibles, préparés, à l'apprentissage ? En crèche, on fait de la prévention, de l'inclusion des familles, on détecte les enfants avec des troubles, on traite en amont les difficultés, afin que l'enfant, quand elle ou il arrive à l'école, soit accueilli-e au mieux. Cela a un coût, évidemment. Les crèches coûtent cher, comme l'école, comme la police, mais c'est un investissement. Chaque dépense dans ce domaine est un gain pour l'avenir. Les enseignant-e-s qui reçoivent des enfants sortant de crèche le remarquent immédiatement, le développement est différent, la capacité d'adaptation renforcée. En crèche, un travail de cohésion sociale, de prévention avec les parents, en réseau est fait. C'est un côté du métier peu connu.

Faut-il à ton avis soutenir les crèches privées ?

Les crèches privées doivent être des partenaires. Toutes les crèches sont soumises au même règlement, crèche privée ou publique, c'est le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), qui veille au respect des normes. C'est une alternative à l'accueil public qui est très coûteuse. Une place en crèche privée peut coûter jusqu'à 2'600 CHF par mois. C'est clair qu'une crèche privée est intéressante, stimulante, car elle a des moyens très développés, mais les objectifs sont différents et le public qui peut se le permettre aussi.

Quel est ton point de vue sur la cantonalisation des crèches ?

C'est un objectif à atteindre selon moi. Elle permettrait, entre autres, de mieux accompagner les enfants et leurs familles avec, par exemple, une place pour chaque enfant (facultative mais possible). Les cadres de la petite enfance verraient d'un bon œil que la petite enfance soit cantonale. En effet, l'offre n'est pas équitable aujourd'hui entre les différentes communes. Nous sommes sous la tutelle du DIP mais ne figurons sur aucun organigramme. Quels sont les liens organiques, de gouvernance, autant de points d'interrogation. Et pourquoi le DIP et pas la Cohésion sociale comme Département de tutelle ? Il est peut-être temps de repenser toutes ces questions.

Les communes semblent préférer la voie de la municipalisation...

Oui, et c'est aussi une voie possible. Cela permettrait enfin à ce qu'une seule entité décide au niveau de la commune, et pas une multitude d'entités dans des secteurs différents avec des comités différents. Aujourd'hui c'est le Service de la petite enfance (SDPE) qui finance. L'employeur ne donne rien, il dirige, mais pas vraiment en fait, car le SDPE a son mot à dire. Evidemment que je soutiens la municipalisation, mais pas uniquement via la création de nouvelles crèches municipales.

Avec de nouvelles crèches municipalisées, le risque existe-t-il d'avoir deux statuts différents pour le personnel ?

Oui, bien entendu. Bien que quelques modèles hybrides de gouvernances existent déjà à Genève, il y aurait désormais, en Ville de Genève, des crèches municipales avec des caisses de prévoyance différentes, des grilles salariales différentes, et cela soulève plusieurs inquiétudes du terrain. La municipalisation partielle risque de créer des tensions autour des conditions de travail. Comme il est aujourd'hui difficile de trouver des éducateurs et éducatrices, la concurrence entre SAPE risque de s'aggraver, bien qu'elle existe déjà entre communes.

Quelles évolutions identifies-tu dans le rapport aux parents ?

En 2021, généralement, les parents sont plus informés, elles et ils ont des enfants parce qu'elles et ils l'ont désiré et voulu. Ils et elles ont de hautes exigences. Les équipes éducatives leur rappellent que l'on ne peut faire du «un pour un», ce n'est pas un service/prestation privé (de nounous). L'école est gratuite, alors que la SAPE est un service que les parents paient et parfois cher. Le rapport de force et les attentes sont donc différents.

Que penses-tu de l'idée d'instaurer l'école dès trois ans ?

C'est une piste intéressante pour pallier au manque de places en crèche. En crèche les groupes les moins remplis sont ceux des cohortes des 3-4 ans, sans que l'on puisse vraiment l'expliquer, si ce n'est par le fait que les enfants devenant avec l'âge plus autonomes, les parents peuvent mieux les gérer. Il est clairement plus aisé de télé-travailler avec un enfant de trois ans qu'un bébé de six mois. Pour les grands-parents, c'est souvent plus facile de s'occuper des enfants quand ils et elles sont plus grand-es. Si, dès trois ans les enfants allaient à l'école, on pourrait imaginer en effet créer davantage de places pour les tout-petits.

N'est-ce pas trop petit, trois ans, pour aller à l'école ?

Cela dépend de la manière dont cela est amené. À trois ans ce n'est pas une classe de 1P qu'il faut créer, mais avec du personnel adéquat et une collaboration avec des éducateurs et éducatrices de l'enfance, des partenaires. L'école dès trois ans, avec encadrement, des moyens et de bonnes collaborations, serait une option à étudier. Une classe dans l'école sous forme de crèche cantonalisée aurait des avantages. Le congé parental est aussi une option intéressante pour permettre à des parents de ne pas obligatoirement avoir recours à des places de crèche entre 0 et 1 an.

NOUNOUS UNIES

POUR LEURS DROITS !

ENTRETIEN CAUSES COMMUNES

KELLY CORSTJENS
CO-FONDATRICE
ET PRÉSIDENTE DE SNA

La Swiss Nanny Association (SNA) est une organisation à but non lucratif, fondée en 2016 par des nounous professionnelles. Nous avons voulu offrir cette page à SNA car ses efforts vont dans le même sens que celui de la municipalisation : reconnaissance du travail du care, lutte contre la précarité de celles et ceux qui gardent nos enfants, notamment lorsque les places en institutions de la petite enfance viennent à manquer.

Car il ne faut pas l'oublier, le travail au noir dans ce secteur est endémique, et certaines de ces travailleuses et travailleurs se sont, elles et eux aussi, retrouvés dans les files des Vernets en 2020. Rencontre avec Kelly Corstjens, co-fondatrice et Présidente de SNA, offrant à ses membres et au grand public une communauté, des conseils et une éducation.

Sylvain Thévoz : Qu'est-ce que la SNA, quels sont ses objectifs et moyens ?

Kelly Corstjens : La SNA est une organisation à but non lucratif qui a pour mission d'élever les normes professionnelles du secteur, et d'accroître la reconnaissance et le soutien aux nounous professionnelles, le tout afin de favoriser l'emploi légal et la qualité d'accueil en milieu familial. La vision de la SNA est un secteur de la garde d'enfants à domicile entièrement réglementé, avec un emploi légal et des salaires équitables. Nous visons aussi une garde d'enfants de plus grande qualité assurée par des nounous habilitées et formées afin que chaque enfant bénéficie du meilleur service de garde possible.

Qui sont les membres de SNA, y a-t-il des profils spécifiques ?

Nos nounous membres viennent du monde entier et sont d'âges et d'origines variés. Actuellement, 34 nationalités sont représentées dans la SNA. Il existe deux types de profil différents. Il y a tout d'abord des personnes travaillant comme nounou sans qualification en matière de garde d'enfants, qui sont venues en Suisse pour diverses raisons et ont commencé à travailler comme nounou. Beaucoup de ces membres considèrent désormais la garde d'enfants comme leur carrière professionnelle, tandis que d'autres sont sans papiers et estiment qu'elles et ils n'ont pas d'autre choix. L'autre type de profil est formé d'éducateurs et éducatrices de la petite enfance ou de nounous diplômées par exemple du Norland College, au Royaume-Uni, et qui ont commencé à travailler en Suisse ou qui ont une mission temporaire ici.

Quelles sont les principales difficultés auxquelles font face les nounous ?

Il n'y a pas d'exigences légales ou de réglementations pour les nounous, et cela a contribué à faire perdurer l'idée qu'être nounou est un travail non qualifié. Travailler dans des maisons privées est souvent une profession très solitaire. On observe en particulier un manque de connaissance de la loi et des droits en Suisse chez les employeurs et les nounous, de nombreux emplois proposés aux nounous sont payés sous le salaire minimum avec de longues heures de travail.

Y a-t-il également des hommes qui officient comme nounous ou est-ce un milieu massivement féminin, comme le sont encore beaucoup de métiers du care ? Pourquoi ?

La SNA compte 7 membres masculins sur 153. La garde des enfants est toujours considérée comme «un travail de femme», quelque chose que nous faisons par amour pour les enfants, de manière informelle, pas comme un emploi à part entière et certainement pas comme carrière. Cela rend le travail peu attrayant, surtout pour les hommes. Les hommes qui travaillent dans ce domaine gagnent généralement un salaire plus élevé et sont souvent appelés tuteurs/enseignants même s'ils font le même travail que les nounous femmes.

L'introduction du salaire minimum à Genève (23 CHF de l'heure) a-t-il changé quelque chose dans la dynamique d'engagement des nounous ?

L'introduction du salaire minimum nous a permis et nous permet d'expliquer plus facilement aux familles et aux nounous que le travail domestique est un travail en Suisse et que le salaire minimum s'applique à Genève. Cela aide également les nounous qualifiées à demander plus que le salaire minimum. Peu de temps après l'instauration du salaire minimum, plusieurs de nos adhérentes ont demandé une augmentation (le salaire minimum pour les travailleuses domestiques était de 19,50 CHF selon la Convention collective de travail), la majorité des nounous déclarées ont vu leur salaire être adapté tandis que certaines sont allées à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour réclamer le salaire minimum. On observe aussi que les employeurs déclarent et paient moins d'heures que réellement travaillées. Cela ramène le salaire horaire sous le salaire minimum. Il ne nous a été rapporté qu'un seul cas où un membre a été licencié parce que l'employeur n'était pas en mesure de payer le salaire minimum.

Qui fait appel à des nounous ? Il y a-t-il des attentes particulières ?

Les familles qui veulent une solution individuelle de garde de leurs enfants, en 1-pour-1, choisissent délibérément une nounou. Les familles qui ne trouvent pas de place en crèche embauchent temporairement une nounou jusqu'à ce que leur enfant ait une place. Mais il y a aussi des familles qui ont besoin de soins en dehors des heures d'ouverture de la crèche et du parascolaire.

Le travail au noir est très prégnant dans l'économie domestique et dans le domaine du travail domestique. Quels sont, à votre avis, les moyens pour lutter contre ce dernier ?

La SNA s'efforce d'augmenter le nombre de nounous employés légalement et pense qu'en informant à la fois les familles et les nounous des règles existantes, nous pourrions atteindre cet objectif. Nous avons besoin de plus de contrôles dans les familles privées, et de contrôles sur les agences opérant sans licence. Nous aidons nos adhérentes à préparer leur dossier auprès de l'OCIRT, en expliquant comment rassembler des preuves par exemple, et référons les adhérentes aux syndicats et autres associations en cas de conflit.

L'ENCOURAGEMENT PRÉSCOLAIRE AU CŒUR DES ENJEUX D'INTÉGRATION

NICOLAS ROGUET
DÉLÉGUÉ À L'INTÉGRATION, BUREAU DE L'INTÉGRATION
DES ÉTRANGER-ES, ETAT DE GENÈVE

Pendant les premières années de vie, les apprentissages moteurs, cognitifs, sociaux et langagiers permettent aux habilités fondamentales utiles et indispensables aux futur-es adultes de se mettre en place. La qualité des stimulations pendant cette période est un facteur prédictif important de la réussite sociale, économique et personnelle à l'âge adulte. Par ailleurs, de nombreuses recherches s'accordent à démontrer que la fréquentation d'un lieu extra-familial est un des meilleurs facteurs de réduction des inégalités socio-économiques et culturelles.

Des politiques publiques essentielles au développement de l'enfant

Ces premiers éléments de contexte montrent à quel point les politiques publiques de soutien au développement de l'enfant en âge préscolaire sont centrales dans une perspective d'égalité et plus largement de cohésion sociale.

La question des lieux d'accueil extra-familiaux occupe une place de choix dans les débats politiques et professionnels lorsque l'on aborde les enjeux de la petite enfance. Les communes genevoises investissent des montants très importants pour accompagner les familles et permettre une socialisation et un développement des enfants dans les meilleures conditions avec des normes de qualité très élevées. Cependant, à l'heure actuelle, l'ensemble des besoins ne parvient pas à être couvert et notamment un

nombre important de familles vulnérables n'ont pas de possibilités d'accéder à des places en crèches.

Hormis les accueils extra-familiaux, l'ensemble des acteurs et actrices institutionnelles et associatives, développe des expériences, projets, espaces d'accueil libre afin de soutenir les familles dans leur parentalité et le développement des enfants en âge préscolaire.

La petite enfance, un moment privilégié pour l'intégration des familles

Dans le cadre de la politique d'intégration, plusieurs projets ont été développés dans le but d'accompagner au mieux les familles vulnérables et allophones. Ceci permet d'exemplifier la modification possible des parcours sur le long terme par une politique volontariste d'accueil des familles grâce à des prestations gratuites disponibles pour toutes et tous. On pense par exemple à des accueils post périnataux par des sages-femmes, des cours de français maternité, des écoles de mamans, des accueils dans les centres d'hébergement familiaux pour requérant-es d'asile, des collaborations avec les instituts de formation et formations continues des professionnel-les, des accueils parents-enfants, le développement de *petits pas*, des programmes de préparation à l'entrée en scolarité «Bientôt à l'école» ou encore la création des chapiteaux enchantés.

Parmi les différents constats effectués en lien avec ces projets pilotes, nous sommes en mesure d'affirmer que les projets ciblant la formation continue des professionnel-les et la participation parentale amènent une réelle plus-value pour l'épanouissement des enfants. Les conditions mises en place pour une participation active des parents sont apparues comme un enjeu essentiel au développement harmonieux de l'enfant et à l'intégration des familles.

Investir dans l'encouragement préscolaire

De notre expérience, le préalable à la participation des familles aux activités proposées est une information adaptée, un accompagnement personnalisé et une collaboration entre tous les acteurs et toutes les actrices du terrain, permettant à terme une plus grande autonomie et meilleure intégration de ce public-cible. Cela semble évident, il s'agit de développer des outils d'information, de dépistage et d'orientation pour accompagner les parents au développement en pleine santé tant physique que psychique de leurs enfants.

Enfin, si l'on souhaite renforcer et développer le domaine de l'encouragement préscolaire notamment auprès des familles allophones et vulnérables, il est nécessaire de continuer à investir des moyens humains et financiers selon les axes suivants:

- Les lieux d'accueil parents-enfants
- Les accompagnements parentaux ciblés
- L'offre d'animation pour les familles (avec enfants de 0 à 4 ans)
- L'accompagnement aux transitions
- Le développement des compétences interculturelles des professionnel-les de la petite enfance
- Le développement d'outils à l'usage des professionnel-les et des parents

L'encouragement préscolaire est l'affaire de toutes et tous. Il s'agit d'un investissement d'avenir et d'un socle d'une société basée sur l'égalité des opportunités.

POUR ROXANE

Le ciel était affreusement ensoleillé ce jeudi 14 octobre. Nous étions nombreuses et nombreux, sonné-es, tristes et démuni-es, pour dire un dernier au revoir à Roxane. Une partie de celles et ceux que Roxane avait touché-es, aimé-es, côtoyé-es, aidé-es, soutenu-es tout au long de sa vie - son affreusement trop courte vie - étaient présent-es. Si toutes et tous avaient été là, c'est bien plus que la plus grande des salles du cimetière de Saint-Georges qu'il aurait fallu.

Autour du cercueil, sa famille, ses ami-es, les autorités de la Ville de Genève, des collègues, ses camarades, des gens de la rue, du pavé, de la nuit, de l'oubli et de l'ombre, des travailleuses et travailleurs de Caritas, de Quai 9, de SOS Femmes, du Capas, de toutes les associations où Roxane avait œuvré et travaillé sans compter, avec tellement d'humilité, de gentillesse et de professionnalisme.

L'amitié, l'énergie, les idées et l'enthousiasme de Roxane ont toujours été mis au service des plus précaires et des plus fragiles. Remplie de compréhension pour chacun-e, elle ne «faisait pas son travail», elle l'incarnait avec son sourire

malicieux, son rire généreux et une exigence incessante. Pas de calcul chez elle, ni de jugement : la loi du cœur et de l'engagement, toujours.

Sa mort laisse un vide énorme, une béance à couper le souffle. Jeune, généreuse et humble, elle était un modèle. On croyait l'avoir pour toujours avec nous. La vie nous envoie une baffe et nous vole. L'injustice est incommensurable, la révolte légitime. Elle avait tant à recevoir et à donner, tant à aimer encore. Pourquoi elle ?

Un héritage nous revient, celui de poursuivre son combat contre les inégalités sociales et toute violence broyant des vies. Il nous échoit de faire quelque chose de grand, de beau et de créatif contre ce qui écorche les êtres humains, pour être digne d'elle. Il nous revient d'être heureuses et heureux, pour elle.

Ce jeudi 14 octobre, Roxane nous a réuni-es une dernière fois autour d'elle. Son souvenir et son exigence de justice demeurent à jamais.

*Repose en paix Roxane.
Nous te pleurons.
Nous te prions aussi.*



PHOTO : JACQUELINE MESSERLI

HOMMAGE À ROXANE AUBRY

LYDIA SCHNEIDER HAUSSER
PRÉSIDENTE DU PARTI SOCIALISTE GENEVOIS

Texte partagé lors de la cérémonie d'adieu à Roxane, le jeudi 14 octobre 2021

*Roxane ma camarade,
notre camarade,*

Sur la base des récits des travailleuses et ex-travailleuses du sexe de SOS Femmes, Roxane écrivait dans son travail de master : "les ex-travailleuses du sexe ne sont pas, à nos yeux, à appréhender en tant que « victimes », mais à contrario, en tant qu'« expertes » de leur situation sociale, économique et professionnelle. Adopter une telle perspective permet de leur re-donner un droit à la parole, de penser et d'agir quant à leur condition d'ex-travailleuses du sexe. En effet, celles-ci ne sont pas uniquement déterminées par l'exercice du travail du sexe en lui-même, mais elles s'inscrivent dans une appréhension des parcours de vie qui revêt leur condition de femmes, de migrantes, de travailleuses, de mère de famille, mais aussi d'actrices socio-économiques."

Donner véritablement une place aux personnes discriminées, rabaissées, cabossées par leur environnement... penser l'humain, les droits humains et ne pas s'arrêter à nos a priori, nos habitudes ou même nos lois... telle était l'exigence que Roxane posait par rapport à son implication professionnelle, sociale et politique... Telle était l'exigence qu'elle stimulait fortement chez ses collègues et nous devons aujourd'hui encore la remercier pour cela.

Lorsque Roxane m'a parlé d'adhérer au Parti socialiste, cela n'a pas été une surprise, cela a surtout été un plaisir, une chance pour le PS... Une chance encore plus grande lorsqu'elle a décidé de se présenter pour le Conseil municipal de la Ville de Genève en 2019... Le score qu'elle a obtenu montre qu'elle avait fait le bon choix.

Cette détermination quant à ses positions, ses engagements associatifs et politiques s'appuyaient plus que certainement sur ses doutes et ses réflexions qu'elle partageait lors de débriefs, de discussions mémo-

rables, d'apéros, de soirées ... et ce fut un grand privilège pour moi d'avoir pu en partager un bon nombre.

Roxane, je sais maintenant que tu as cheminé jusqu'à l'extrême pour rester avec nous. Je t'assure que je, que nous ferons nôtre cette exigence de lutter contre l'injustice sociale, la stigmatisation, de lutter pour donner le droit à chacune et chacun d'avoir sa place dans notre monde.

Pour cheminer encore un petit bout avec la luminosité et l'énergie qu'apportait Roxane je vous suggère une réflexion :

« Chaque mot, chaque être qui vient frapper à ta porte, t'apporte son énigme. Si tu es disponible, il t'apportera sa force. »

DES CHIFFRES, DES CHIFFRES !

Plus de 5'000 enfants sont accueilli-es chaque jour dans les structures d'accueil de la petite enfance (SAPE) subventionnées par la Ville de Genève. Le Conseil administratif a décidé de municipaliser toutes les nouvelles structures d'accueil qui ouvriront à partir de 2023, soit près de 700 nouvelles places d'éducation préscolaire.

L'OFFRE ET LA DEMANDE EN 2018 :

- 25 691 enfants en âge préscolaire (0 à 4 ans) résident dans le Canton :
 - 47% environ de ces enfants ne sont pas de nationalité suisse (enjeu d'intégration),
 - 40% de ces enfants résident en Ville de Genève,
 - 47% de ces enfants fréquentent une SAPE.
- 78 SAPE sont subventionnées par la Ville de Genève ou l'un de ses partenaires fin 2018, pour un nombre total de 4 014 places.
- Le taux d'offre (nombre de places offertes pour 100 enfants d'âge préscolaire) pour la petite enfance dans les SAPE subventionnées est de 46,4%.
- 80% des parents de la commune interrogée plébiscitent une place dans une structure d'accueil collectif (EVE/ crèche, crèche familiale, jardin d'enfants).
- A la rentrée 2018, 3513 demandes de places ont été transmises au BIPE.
- Pour l'ensemble de la Ville, l'offre de places d'accueil subventionnées a permis de répondre à 82% des demandes exprimées des familles résidant en Ville. Ce taux a stagné depuis 2015, alors même que 473 places d'accueil ont été créées entre 2015 et 2018.
- On compte 1,2 enfant par place dans les SAPE - rapport du nombre d'enfants usagers et du nombre de place.

ACCUEIL EN SAPE ET TRAVAIL DES PARENTS EN 2018 :

- 88% des femmes dont un enfant est pris en charge dans une SAPE sont professionnellement actives, contre 96% pour les pères.
- Lorsque les mères ont une activité professionnelle, seules 53% de ces femmes travaillent à plein temps, contre 87% pour les pères.

POUR LE PERSONNEL DE LA PETITE ENFANCE EN 2018 :

- 1 543 personnes, en CDI, étaient employées dans une SAPE subventionnée par la Ville de Genève ou l'un de ses partenaires.
- 60% des postes sont occupés par des personnes au bénéfice d'un diplôme d'ESEDE (voir acronyme ci-contre).
- 93% du personnel éducatif des SAPE est féminin.
- Aucun moyen d'estimer l'importance financière des tâches assumées bénévolement par les comités des associations et les conseils de fondation gérant ces structures.

LE COÛT DES SAPE ET LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GENÈVE EN 2018 :

Les subventions octroyées par la Ville aux SAPE ont augmenté de 226%, passant de 31,4 millions de CHF à 102,2 millions de CHF.

Le total des subventions monétaires et non-monétaires pour les SAPE se monte à 169,8 millions de CHF.

Le coût moyen annuel d'exploitation d'une place s'élevait à 43 150 CHF. Le taux d'effort demandé aux parents en fonction de leur revenu étant compris entre 6,64% et 12%, la partie couverte d'une place en SAPE par la Ville s'élevait à 31 950 CHF.

Source: La Petite Enfance en Ville de Genève,
Contexte et indicateurs - Edition 2020

ACRONYMES DE LA PETITE ENFANCE (APE)

ACIPEG - Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoise

AFJ - accueil familial de jour

ASE - Assistant-es Socio-Educatif-ves

BIPE - Bureau d'information petite enfance

CCT - Convention collective de travail

CRF - crèches familiales

CRTP - crèches à temps partiel

ESEDE - Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance

EVE - Espace de Vie Infantile

FDAP - Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire

FGIPE - Fédération Genevoise des Institutions de la petite enfance

GIAP - Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

IPE - Institutions de la petite enfance

JE - jardin d'enfants

OCIRT - Office cantonal de l'inspection et des relations du travail

SAPE - Structure d'accueil de la petite enfance

SAPPE - Structure d'accueil de la petite enfance à prestations élargies (ouvertes au moins 45h par semaine, au moins 45 semaines par an)

SAPPR - Structure d'accueil de la petite enfance à prestations restreintes

SASAJ - Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour

SDPE - Service de la petite enfance (Ville de Genève)

SNA - Swiss Nanny Association

SRED - Service de recherche en éducation

NUMÉRO 58

CAUSES COMMUNES

